perdre sa santé pour gagner sa vie: L'INSÉCURITÉ DANS LES ENTREPRISES

DOSSIER P. 9 à 14

lutte ouvrière

Hebdomadaire — Paraît le samedi — N° 372 - 18 octobre 1975 — Prix: 3 F

UN JUGE D'INSTRUCTION INCULPÉ

INTERVIEW DU JUGE PASCAL

(Page 4)

PORTUGAL: Le gouvernement incapable de rétablir sa loi dans l'armée.

LA CLASSE OUVRIERE SAURA-T-ELLE S'UNIR ET SE RENFORCER PENDANT CE REPIT ?

UN MOIS APRÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE LES PARENTS N'ACCEPTENT PAS LA PAGAILLE.

(Page 20)

sommaire

EN FRANCE

Pages 4 et 5 :
— **Banditisme : société en accusation.**
— **Lecanuet contre la justice de classe... quand elle s'attaque aux patrons !**
— **L'inculpation du juge Pascal : règlement de comptes.**
Page 6 :
— **Le miracle se vend encore bien.**
— **Secret mortel.**
Page 7 :
— **Qui sont-ils ? Durafour.**
Page 8 :
— **Idéal-Standard :**
  — **Six semaines de lutte riches en enseignements.**
  — **A Dammarie, la CGT « suspend » les ventes.**
  — **A Aulnay, la CGT et la CGC gardent l'usine.**
— **Babcock : la justice n'est pas pressée.**
Pages 15 et 16 :
— **Grandin : reprise du travail.**
— **Un licenciement odieux.**
— **Aux Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire) : la CGT revendique les quarante heures.**
Page 20 :
— **Rentrée scolaire : parents et enseignants multiplient les protestations.**
— **Le premier tour des élections partielles de Chatellerault : recul de la droite, poussée du PS.**
— **Giscard à Moscou.**

DOSSIER

Pages 9 à 14 :
Dossier : les accidents du travail.

DIVERS

Page 17 :
— **Livres :** L'usine de la peur **de Daniel Bouvet ;** La vie devant soi **d'Emile Ajar ;** Berlinguer et le professeur.
Pages 18 et 19 :
— **Films :** Parfum de femme **de Dino Risi ;** La course à l'échalote **de Claude Zidi ;** L'histoire d'Adèle H. **de François Truffaut.**
— **Aux Dossiers de l'Ecran :** Le Vietnam aujourd'hui... **vu par l'extrême-droite.**

lutte ouvrière

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand ou de Wilson, ni celui des actuels dirigeants de l'Union Soviétique.

Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle, humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle.

Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre.

C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Responsable de la publication : Michel RODINSON

Composition :
L.I.T.O. - Département Offset-Presse
4 ter, rue du Boulol, Paris

Imprimé par Graphic-Presse - Epinay

Adresser toute correspondance à LUTTE OUVRIERE
B.P. 233 - 75865 - Paris Cédex 18
C.C.P. RODINSON PARIS 6851-10

Portugal

L'épreuve de force n'a pas eu lieu à Porto mais rien n'est réglé pour autant

LE compromis intervenu mardi à Porto, après la visite du général Fabiao aux soldats occupant la caserne du Régiment d'Artillerie Lourde, a débloqué une situation qui aurait pu déboucher sur une épreuve de force ouverte. Pour les soldats du Centre d'Instruction des Conducteurs d'Autos (CICAP), qui refusaient d'obéir à l'ordre de dissolution de leur unité, décrété par le général Pires de Veloso, ce n'est certes qu'une victoire partielle puisque, s'ils ont obtenu la promesse que le CICAP ne serait pas dissous, aucune précision de date et de lieu quant à sa reconstitution n'a été donnée. La décision de Fabiao de faire procéder à une enquête sur les événements laisse même planer une menace de sanctions possibles. Mais il n'en reste pas moins que ce compromis constitue un désaveu du général Pires de Veloso et qu'il est tout de même exceptionnel, dans une armée, de voir une mutinerie se terminer par un accord « à l'amiable » !

L'affaire du CICAP et la manière dont elle s'est terminée illustrent parfaitement l'un des problèmes clés de la situation politique actuelle au Portugal : les difficultés considérables que rencontrent le gouvernement Azevedo et l'état-major pour reprendre en main la troupe et y rétablir la discipline.

C'est que la politisation de l'armée portugaise, l'apparition parmi les soldats et les sous-officiers de courants reflétant d'autres intérêts et d'autres aspirations que ceux défendus par la caste des officiers et par le MFA, le profond sentiment de solidarité qui unit visiblement de larges couches de soldats aux masses laborieuses, s'ils n'ont pas changé la nature de classe de cette armée, dont la direction, le corps des officiers, n'a cessé de défendre les intérêts généraux de la bourgeoisie, l'ont rendue impropre, pour le moment, à pouvoir jouer sans problèmes un rôle de répression antipopulaire.

Sur la nécessité de rétablir la discipline dans l'armée, tous les hommes politiques bourgeois du Portugal, tous les courants du MFA ne peuvent être que d'accord, car la situation actuelle est inconcevable pour une armée bourgeoise. C'est même l'un des buts clairement affirmé du gouvernement Azevedo. Mais c'est un but plus facile à proclamer qu'à atteindre. D'une part, parce qu'il faut compter avec les réactions des soldats. D'autre part, parce que les rivalités et les dissensions des tendances qui s'affrontent au sein du MFA ne peuvent que freiner ce processus. Car qui reprendra en main l'armée portugaise, pourrait bien du même coup prendre tout le pouvoir et éliminer ses rivaux.

Les événements de Porto montrent en tout cas que si, dans leur opposition aux menées de l'état-major et aux tentatives de reprise en main, les soldats ne peuvent guère actuellement que résister passivement, les autorités militaires ne se sentent pas en état d'ouvrir une épreuve de force, fût-ce devant un refus collectif d'obéissance caractérisé.

Pour les travailleurs portugais, ce qui se passe actuellement dans l'armée revêt une importance capitale. Non seulement parce que les soldats en lutte contre la hiérarchie militaire sont des fils d'ouvriers et de paysans, mais aussi, et surtout, parce que la politisation et la mobilisation de ces soldats représentent l'une des meilleures garanties possibles contre un éventuel coup de force réactionnaire.

Quelles que puissent être en effet les tentations de certains généraux ou de certains hommes politiques de recourir à la force pour tenter de résoudre la crise politique au Portugal, de briser la classe ouvrière et ses organisations, une tentative de ce genre est en effet pratiquement impensable dans l'état actuel des choses. Mais une sérieuse menace de ce genre existerait si l'état-major arrivait à refaire des soldats portugais de dociles exécutants des ordres les plus ouvertement contraires aux intérêts des travailleurs.

L'attitude des différents partis politiques se réclamant de la classe ouvrière, par rapport à ces tentatives de rétablissement de la discipline, est donc un bon test pour savoir quels intérêts ils défendent vraiment, ceux des travailleurs ou ceux de la bourgeoisie.

La position du Parti Socialiste est sans équivoque, de ce point de vue. Il soutient sans hésitation la politique du gouvernement Azevedo. Il joint sa voix au chœur de ceux qui réclament le rétablissement de la discipline militaire. Il tourne ouvertement le dos aux intérêts des travailleurs.

L'attitude du Parti Communiste Portugais, pour être plus complexe, revient fondamentalement au même car, s'il s'est déclaré solidaire des mutins de Porto, d'un autre côté il cautionne la politique d'Azevedo par sa présence au gouvernement. Cette politique ambiguë s'explique, d'une part par la pression de sa propre base, qui se sent profondément solidaire des soldats d'extrême-gauche, et d'autre part par son désir de démontrer aux militaires du MFA et aux dirigeants socialistes qu'ils ont eu tort de le réduire à la portion congrue, en ne lui accordant qu'un strapontin dans le dernier gouvernement. Mais le Parti Communiste Portugais, dont toute la politique a consisté, pendant des mois, à prêcher aux travailleurs la confiance au MFA, se garde bien de leur expliquer maintenant que cette armée est fondamentalement restée un instrument de la bourgeoisie, et donc un danger pour la classe ouvrière.

La classe ouvrière portugaise ne peut donc compter sur aucun des deux grands partis qui prétendent parler en son nom. Mais elle n'est pas désarmée pour autant. Manifestement, une avant-garde est en train de se dégager en son sein, une avant-garde qui ne se reconnait pas dans la politique du Parti Communiste et du Parti Socialiste.

Mettre à profit la période d'équilibre instable que traverse actuellement le Portugal pour organiser cette avant-garde, pour la lier à l'ensemble de la classe ouvrière, pour la lier aussi à l'ensemble de la population laborieuse, à l'ensemble des soldats, et lui ouvrir des perspectives politiques claires, telle est la tâche de l'heure pour les militants révolutionnaires portugais.

Arlette LAGUILLER.

Sinistre farce

Le gouvernement Pinochet ayant invité les pays membres de l'Organisation des Etats Américains (OEA) à tenir leur prochaine assemblée générale à Santiago-du-Chili, les Etats-Unis viennent d'annoncer qu'ils n'y assisteraient que si la junte acceptait de coopérer à une enquête internationale sur le respect des droits de l'Homme au Chili.

H. Kissinger aurait approuvé cette condition.

C'est ce qui s'appelle un fameux cynisme. Après avoir béni, sinon tramé eux-mêmes le renversement du régime Allende par la junte de Pinochet ; après avoir fourni en experts et conseillers en tout genre les diverses dictatures sud-américaines ; et tout en soutenant économiquement, militairement et politiquement les régimes les plus féroces qui y sévissent — voilà maintenant les grands démocrates Ford et Kissinger qui osent évoquer les droits de l'Homme à propos du Chili.

Faut-il que le scandale des emprisonnements et des tortures dans le régime de terreur du général Pinochet soit devenu grand pour que ces hommes-là fassent aujourd'hui semblant de s'en émouvoir !

Franco : gagner du temps !

VISIBLEMENT, le gouvernement espagnol est dans l'expectative. Depuis l'exécution des cinq militants antifranquistes, depuis la réaction internationale à ces assassinats, depuis la reprise de la lutte terroriste en Espagne et la mort de plusieurs policiers, il devient manifeste que la politique de terreur exemplaire choisie par Franco est un échec.

Tiraillé entre ceux qui réclament plus de fermeté dans la répression et ceux qui veulent jouer la carte d'une relative libéralisation, le régime, après avoir battu le rappel de ses soutiens, après avoir organisé de grandes manifestations «populaires» en sa faveur, essaie maintenant de gagner du temps.

Pour satisfaire les ultras, il a nommé à la tête de la garde civile un « dur », un homme d'ordre et donc de répression, il a arrêté quelques officiers, mais dans le même temps il renonce à la procédure «sumarisimo » pour les militants basques arrêtés et laisse courir des bruits sur une réforme « libérale » de l'armée.

Il s'agit de laisser s'apaiser les remous de l'affaire des condamnés. Il s'agit de ne rien faire de spectaculaire susceptible de bouleverser la situation de l'Espagne dans le monde ou même de précipiter les choses en Espagne même. Il s'agit surtout de laisser à l'énorme appareil policier de la dictature le temps de procéder à des arrestations massives et de désorganiser les groupes les plus actifs. C'est une vieille politique, elle n'est à la longue pas plus payante que celle des condamnations exemplaires, elle l'a même longtemps précédée, mais aujourd'hui le gouvernement espagnol, faute de pouvoir s'engager dans l'escalade de la terreur, n'a d'autre choix que de durer ainsi.

Cette politique révèle en tout cas que sous les apparences de fermeté il y a crise, une crise qui, au-delà du problème de la succession, met en cause toute la société espagnole.

Lutte Ouvrière à 3 francs

Comme nous l'avions annoncé, le prix de LUTTE OUVRIERE **est maintenant de 3 francs.**

Nos lecteurs, nous en sommes persuadés, comprennent sans peine que nous ne pouvons plus faire face aux hausses importantes du papier et de l'impression qui ces dernières années nous ont été imposées.

Nous demandons à tous nos lecteurs de nous aider, par cette contribution supplémentaire, à maintenir notre effort pour faire vivre LUTTE OUVRIERE, **pour diffuser mieux et plus largement les idées révolutionnaires. Nous les en remercions.**

NOUVEAUX TARIFS DES ABONNEMENTS :
90 F pour un an — 50 F pour 6 mois.

Turquie: la droite désavouée

LES élections sénatoriales partielles qui se sont déroulées en Turquie dimanche 12 octobre se soldent par une progression importante de la gauche, c'est-à-dire du Parti Républicain du Peuple (PRP), le parti de M. Bulent Ecevit. Celui-ci obtient maintenant environ 45 % des voix, alors qu'il n'en avait obtenu que 33 % aux élections législatives de 1973. Les grands perdants des élections sont, outre le Parti de la Justice, parti conservateur du Premier ministre, Suleyman Demirel, les petits partis de droite de la coalition gouvernementale. En particulier, le parti du Salut National, parti islamiste d'extrême-droite, est en régression par rapport à 1973, alors qu'il s'est distingué par ses campagnes réactionnaires et cléricales, ainsi que par son nationalisme intransigeant dans la question chypriote.

Un tel scrutin ne peut apparaître que comme un désaveu de la population à la coalition gouvernementale que dirige Suleyman Demirel, coalition réactionnaire et étroitement liée aux milieux dirigeants de l'armée. Mais cette droite restera au pouvoir. Surtout, elle a montré encore une fois, à la veille même des élections, comment elle entend gouverner le pays. Samedi 11 octobre, à Ankara, la police a ouvert le feu sur des manifestants du parti socialiste turc et du syndicat de gauche DISK qui venaient d'assister à un meeting de la gauche, faisant un mort et 32 blessés.

Plus que sur les suffrages électoraux, le gouvernement turc compte, pour se maintenir au pouvoir, sur l'action d'une armée et d'une police qui ont déjà montré maintes fois leur férocité... mais aussi leur incapacité, malgré leurs fusils et leurs tanks, à mettre fin à l'opposition du peuple turc.

André FRYS.

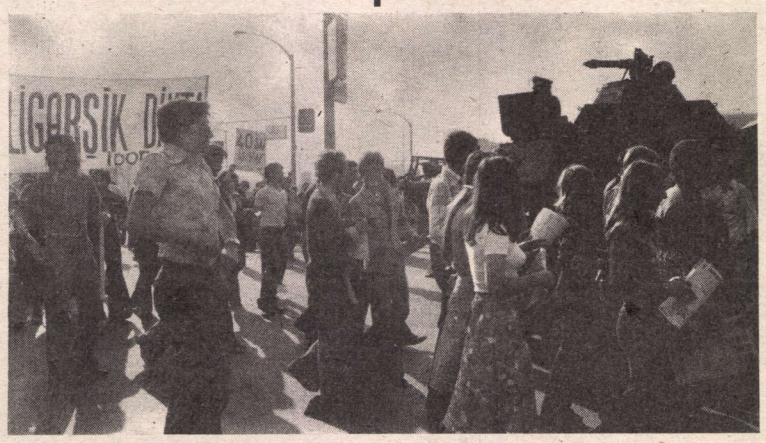

A la veille des élections en Turquie, la droite au pouvoir menaçait de ses chars des travailleurs et manifestants d'extrême-gauche. Elle sort électoralement affaiblie de ces élections, mais c'est toujours elle qui détient le pouvoir... et les chars.

(Ph. SIPA)

Liban: la ligue arabe à la rescousse du gouvernement de la droite?

LE cessez-le-feu conclu à Beyrouth à la fin du mois de septembre, avec la formation d'un "« Comité national du dialogue » aura été de courte durée. La semaine qui vient de s'écouler a été marquée par la reprise d'une guerre civile acharnée, aussi bien à Beyrouth que dans le nord du Liban. Et, si un calme précaire a semblé finalement se rétablir dans la capitale libanaise, nul ne sait pour combien de temps.

Mais surtout, la crise libanaise est maintenant posée à l'échelle du Moyen-Orient. Discrètement soutenu par les Etats-Unis, l'émir du Koweit a proposé la réunion d'un conseil extraordinaire de la Ligue Arabe pour examiner la situation au Liban, proposition à laquelle se sont ralliés finalement la plupart des gouvernements arabes.

La gauche libanaise et la Résistance palestinienne se sont opposées à la tenue d'une telle réunion. Et pour cause. C'est que la Ligue Arabe est dominée par les gouvernements arabes les plus liés aux Etats-Unis. Et, sur l'instigation de ceux-ci, elle ne pouvait qu'aboutir à des décisions, au mieux sans effet, au pire cautionnant l'actuel gouvernement libanais et limitant la liberté d'action de la Résistance palestinienne au Liban. En particulier, l'extrême-droite libanaise, avant la réunion de la Ligue Arabe, a cherché systématiquement à créer des incidents avec la Résistance palestinienne, afin d'obtenir que le problème de celle-ci soit posé.

C'est que les Etats-Unis et la plupart des gouvernements arabes, de l'émir du Koweit au prince Fahd d'Arabie Saoudite, en passant par Anouar El Sadate, sont inquiets de la persistance de la guerre civile à Beyrouth, cette ville qui est traditionnellement le siège de leurs banques et le lieu de leurs négoces. Surtout, ils sont inquiets du renforcement de la gauche libanaise et de ses liens avec la Résistance palestinienne, renforcement attesté par l'échec des tentatives de l'extrême-droite libanaise. C'est pourquoi ils envisagent aujourd'hui d'intervenir eux-mêmes pour garantir le statu quo dans le pays.

Mais aujourd'hui, garantir ce statu quo ne peut que signifier cautionner l'actuel gouvernement libanais, dominé par la droite chrétienne ; un gouvernement qui depuis des mois favorise l'action des « phalanges » de l'extrême-droite et de l'armée contre la Résistance palestinienne et contre la gauche. Avec la réunion de la Ligue Arabe, c'est une sainte alliance qui se profile entre les gouvernements réactionnaires de la région, les Etats-Unis et l'extrême-droite libanaise contre la Résistance palestinienne et la gauche du pays.

André FRYS.

USA

On n'arrête pas le progrès

Cinq prisonniers se sont évadés du Marion Federal Penitentiary, la prison la mieux gardée des Etats-Unis. Utilisant un minuscule appareil mis au point en secret dans les ateliers de l'établissement par l'un des prisonniers, le groupe est parvenu à commander l'ouverture des cinq portes électroniques du pénitencier.

Quant aux gardiens, ils n'ont rien pu faire, car ils n'avaient pas, eux, de « sésame » électronique et ils ont vu, impuissants, les portes se refermer automatiquement après le passage des fugitifs.

Evidemment, les ingénieurs et autres grosses têtes qui ont conçu l'appareillage électronique de la prison ne sont pas gardiens de prison. Ils vivent ailleurs, loin de l'enfer qu'ils ont construit. Et ce sont d'autres hommes, de pauvres types pour la plupart, qui gardent cet enfer. C'est la chance des prisonniers, c'est la faille du système, elle débouche sur la liberté. Mais au fond, n'est-ce pas l'image même de la société ?

Sakharov et les libertés en URSS

Si Sakharov n'était pas partisan de l'évolution de son pays vers une démocratie bourgeoise à l'occidentale, son activité contestatrice en Union Soviétique ne lui aurait certainement pas valu le prix Nobel de la paix. La commission du prix Nobel sait reconnaître les siens.

Avoir choisi ses lauréats récents non plus parmi quelques vénérables pacifistes, mais parmi les hommes d'Etat des puissances impérialistes, du style de l'Américain Kissinger ou du Japonais Sato, montre jusqu'à la caricature les motivations des gens d'Oslo. L'attribution du prix à Sakharov est faite dans un but si manifestement antisoviétique (dans tous les sens du terme) qu'elle ne mérite guère qu'un haussement d'épaules et que l'on passe outre.

Mais le vrai scandale ne réside pas dans l'utilisation par une institution bourgeoise et dans un but de propagande de toute absence de démocratie et de liberté en Union Soviétique. Le vrai scandale, c'est cette absence de liberté, et pas seulement pour Sakharov, mais pour tous.

La commission du prix Nobel fait de « l'antisoviétisme », comme dit si bien l'agence Tass. Certes. C'est normal, elle est dans le camp d'en face et elle fait son métier.

Mais « l'antisoviétisme » le plus grave, c'est celui des Brejnev, Kossyguine, Podgorny et compagnie ; c'est celui de toute cette bureaucratie qu'ils représentent. Car cet « antisoviétisme »-là, couvre de l'étiquette socialiste des pratiques qui sont aux antipodes du socialisme.

C'est cette politique qui fait qu'aujourd'hui des centaines d'hommes, sinon des milliers, sont actuellement dans les camps de concentration et les asiles psychiatriques du KGB, comme le mathématicien Pliouchtch, pour lequel une journée de protestation est organisée en France le 23 octobre.

L'absence des libertés démocratiques contre laquelle proteste Sakharov n'est une pratique ni socialiste, ni prolétarienne. Elle est même principalement dirigée contre les travailleurs par une bureaucratie qui usurpe le pouvoir des ouvriers. Combattre l'antisoviétisme, c'est combattre pour renverser la bureaucratie, afin que les travailleurs puissent rétablir la démocratie soviétique qui, parce qu'elle sera fondée sur la participation et la liberté des masses ouvrières et paysannes, n'aura rien à craindre, pour garantir les libertés démocratiques, même de la part des nostalgiques du passé ou de l'Occident capitaliste.

G.K.

Israël: dockers en grève à Ashdod

LE second port israélien, Ashdod, à proximité de Tel Aviv, a été paralysé par une grève à la suite de la condamnation, mardi 7 octobre, à deux mois de prison ferme et 5 000 livres d'amende du secrétaire du syndicat des ouvriers du port.

Ce verdict serait le plus dur jamais prononcé à l'encontre d'un syndicaliste. Il était motivé par le refus, il y a trois mois, du secrétaire syndical de présenter ses papiers à un garde civil du port, et à une grève de protestation qui avait eu lieu à l'époque.

A l'annonce de la condamnation, des centaines de travailleurs ont commencé à manifester dans les rues d'Ashdod et ont bloqué le port. Le maire de la ville a dû se rendre auprès du ministre de la Justice pour demander une sentence plus clémente.

Finalement c'est la Histadrouth (centrale syndicale), qui n'a d'ailleurs pas soutenu cette grève, qui a appelé à la reprise, ainsi que le syndicaliste condamné lui-même. La Histadrouth a promis de demander aux juges de faire preuve de clémence lorsque le procès du 7 octobre passerait en appel. Aussi, le jeudi 9 octobre dans l'après-midi, le travail reprenait à Ashdod.

Cette condamnation et ce coup de colère des ouvriers auront prouvé — une fois de plus — que malgré tous les discours sur l'unité nationale, la lutte des classes existe bel et bien en Israël et que, malgré la politique de collaboration de classes de la Histadrouth, les nouveaux immigrants, les plus mal lotis, qui représentent 80 % de la population d'Ashdod, savent faire preuve de combativité.

UN SIGNE ?

Pour venir en aide aux veuves et orphelins des gardes civils franquistes victimes d'attentats ces dernières semaines, El Cordobès, le célèbre torero des années 60, se proposait de redescendre dans l'arène.

Une vache, à l'entraînement, a mis un terme à ce projet, en envoyant le maestro à l'hôpital.

On ne sait pas si El Cordobès, comme tous les toreros, est superstitieux, mais voilà un incident significatif. D'autant plus significatif que la semaine dernière un autre torero, Antonio Bienvenida, avait succombé lui aussi à la suite d'une rencontre fâcheuse avec une vache. Il s'apprêtait à prendre position publiquement en faveur de Franco et de la répression...

On parle volontiers de « toro bravo », nous dirions, pour cette fois : bravo les vaches !

JUSTICE... JUSTICE... JUSTICE...

M. Lecanuet contre la justice de classe... quand elle s'attaque aux patrons !

Quelques jours après que le juge Charette a lancé son pavé dans la mare des tenants de l'ordre et de la tradition judiciaire, le juge Pascal se trouve de nouveau placé au devant de la scène, par la décision même de ceux qui, dans la machine judiciaire, veulent à tout prix le faire taire.

Paradoxalement, tous ces partisans d'une justice silencieuse, discrète et secrète n'ont jamais été aussi bavards que ces dernières semaines. Tous ces partisans de la sérénité de la justice n'ont jamais été si peu sereins. A commencer par le premier d'entre eux, Lecanuet, ministre de la Justice.

En dépit même des principes qu'il est censé sauvegarder, il a multiplié les interventions, les avertissements, les mises en garde, piétinant le sacro-saint principe (c'est eux qui le disent, pas nous) de l'indépendance de la magistrature, il n'a cessé de faire des recommandations aux juges. Mais surtout il n'a cessé de rappeler que la justice ne devait pas prendre parti, qu'elle ne pouvait viser une catégorie sociale, que les juges ne devaient pas être des justiciers. Comme si la justice avait jamais cessé d'être partisane. Et cela, bien avant que Lecanuet devienne garde des Sceaux. Elle l'a été et elle l'est toujours, sans que cela ne trouble les Lecanuet et consorts... pourvu que ce soit au profit des patrons. Mais qu'UN juge ose considérer qu'après tout la justice doit, comme on dit dans les livres, être la même pour tous, qu'il ait l'outrecuidance d'inculper un patron pour homicide involontaire d'un de ses ouvriers, comme on le ferait pour un garde-barrières ou un conducteur de train, c'est aussitôt la levée de boucliers.

On ne peut mieux illustrer, sans longs discours, que la justice que défend Lecanuet est une justice de classe, une justice qui a pour fonction de défendre les gens de son monde, le monde des patrons.

L'inculpation du juge Pascal :

Règlement de comptes ?

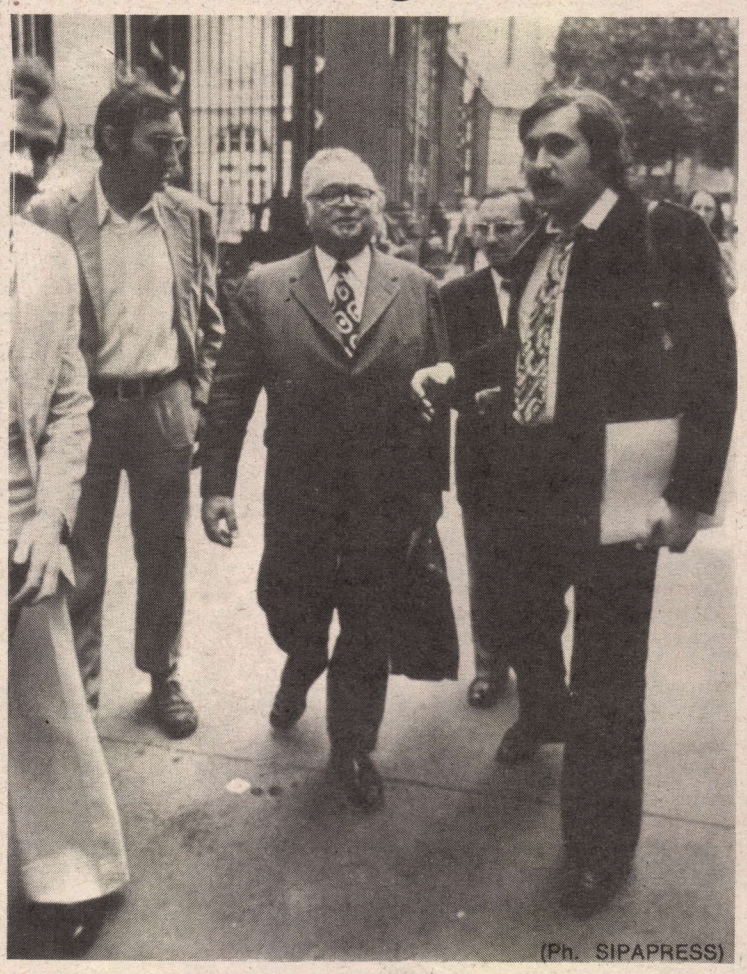

(Ph. SIPAPRESS)

LE 22 octobre prochain, le juge Pascal doit comparaître devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes. Il vient en effet d'être inculpé de « violation du secret professionnel ».

C'est le notaire de Bruay-en-Artois, maître Leroy, qui avait déposé, il y a plus d'un an, une plainte contre le juge, pour un article paru dans Paris-Match. **Mais, maître Leroy ne s'étant pas porté partie civile, c'était au Parquet de décider s'il classait l'affaire ou s'il poursuivait le juge. Il a décidé de poursuivre.**

Et pourtant, le secret de l'instruction n'est qu'un secret de polichinelle. Chaque juge sait fort bien que ce fameux secret est souvent violé pour satisfaire pouvoirs publics ou police quand ils désirent suivre de près une affaire. Le secret n'existe que vis-à-vis du public, au nom duquel la justice est parait-il rendue !

Nombreux sont sans doute les magistrats à penser, comme l'avocat de Me Leroy lui-même, que « le secret de l'instruction doit être aménagé ». Mais, puisqu'il ne l'est pas, on se saisit du prétexte pour accuser le juge Pascal d'enfreindre les règles de la bienséance et de mettre publiquement en évidence les tares de la justice.

Et dans cette nouvelle affaire, la justice fait la preuve une fois de plus de son hypocrisie.

Car si le juge Pascal risque aujourd'hui la prison, ce n'est pas seulement pour son article paru dans Paris-Match. **C'est toute sa façon d'agir qu'on ne lui pardonne pas. On lui a retiré l'affaire de Bruay-en-Artois après l'inculpation du notaire ; on lui a retiré l'enquête sur la catastrophe de Liévin après l'inculpation d'un ingénieur des Houillères et avant celle de responsables plus haut placés encore, comme le juge Pascal avait manifesté l'intention de le faire.**

Aussi celui-ci fait-il à juste titre remarquer à propos de son inculpation : « Il y a des gens qu'on juge opportun de ne pas poursuivre. Il y en a d'autres qu'on juge opportun de poursuivre. Je fais donc partie de cette deuxième catégorie ».

Lecanuet, garde des Sceaux, peut bien réclamer ensuite que la justice ne tourne pas « au règlement de comptes ». **Il s'agit bel et bien d'une hypocrisie de plus.**

Dominique CHABLIS.

Une justice de classe que l'on voudrait faire croire populaire

Convoquée le 2 octobre dernier à la Cour d'assises de Paris pour faire partie d'un jury, une militante de la Ligue Communiste Révolutionnaire a refusé de siéger.

Par ce geste, elle a tenu à rappeler que « la justice, indépendamment des individus qui y participent, avait pour fonction de maintenir la dominaton d'une classe sur une autre. Le jury de la Cour d'assises, cette juridiction frauduleusement appelée « populaire », ne saurait échapper à cette fonction. Ce qu'on nous demande de juger, ce sont les victimes d'une société faite pour les puissants et les riches, qui maintient férocement les inégalités génératrices de « délinquance ».

Alors que la Justice vient justement de se retrancher derrière son soi-disant « caractère populaire », derrière la « colère des jurés » pour se justifier d'avoir condamné à mort un jeune de dix-sept ans, le refus de la militante de la LCR est une réponse politique.

Interview du juge Pascal le 15-10-75

Question : **Pour vous, que représente cette inculpation ?**

R. : Une contre-offensive contre ceux qui veulent une meilleure Justice, une Justice égale pour tous, visible par tous. C'est un nouveau degré dans l'escalade. Le ministre dit qu'il ne fait rien contre moi, qu'il n'est pour rien là-dedans. C'est faux. Le Parquet est juge de l'opportunité des poursuites, or le Parquet est commissaire du gouvernement.

M. Lecanuet a donné le feu vert pour m'inculper ou alors il ne sait pas ce qui se passe dans son ministère. On voulait me poursuivre, on a choisi le seul prétexte possible, mais c'est un mauvais prétexte. Je suis accusé d'avoir révélé des secrets d'un dossier alors que tout le monde pense que ce secret est désuet. Le ministre lui-même pense qu'il faut le réaménager. On pense que je vais me laisser faire, mais il n'en est rien. Je démontrerai qu'on veut lutter contre mes idées.

Q. : **Pourquoi cette inculpation maintenant ?**

R. : Ça vient après l'affaire de Charette.

Q. : **Il y a donc un rapport avec l'affaire de Charette ?**

R. : Il y a un rapport entre mon inculpation et l'évolution de la Justice telle que la veulent certains magistrats. On veut réagir, on essaie de se rattraper où on peut, on se raccroche à une cause désespérée. Les injustices ne peuvent prospérer que dans l'ombre, alors, on se raccroche au secret de l'instruction. On nous dit : « Messieurs, notre Justice est bonne mais croyez-nous sur parole, nous vous interdisons de contrôler ». *On ne veut pas que les juges jugent la Justice. Les traditionalistes trouvent cela dangereux.*

Q. : **On vous reproche quoi exactement ?**

R. : En bref, il y a toujours une relation entre mes ennuis et la couche sociale des gens que j'ai inculpés. Si c'est une personne qui nie et qui représente une certaine classe, on n'a pas le droit de la condamner. On me reproche d'avoir fait pour un notaire ce qu'on fait habituellement pour n'importe qui. D'après M. Lecanuet, c'est moi qui rend une justice de classe, parce que j'inculpe des gens considérés jusque-là comme intouchables. Depuis plusieurs jours on me pose cette question : Est-ce que vous n'êtes pas mégalomane ? On n'a plus qu'à me faire passer pour fou et le tour sera joué.

BANDIT... SOC...

LES conclusions du congrès de criminologie, qui s'est tenu à Clermont-Ferrand la semaine dernière, sont particulièrement éloquentes sur les responsabilités de la société dans le développement du banditisme.

Si la criminalité dans son ensemble n'augmente que relativement peu (+ 3,62 % cette année), par contre cette forme particulière qu'on appelle « le banditisme » a augmenté, elle, de près de 16 %. Policiers et criminologues ont défini

L'école de la délinquance

LE jeune Jean-Pierre, qui avait été relaxé en juillet dernier au bénéfice du doute à propos du meurtre de Bruay-en-Artois, vient d'être arrêté à Paris et inculpé de tentative de vol.

Preuve, disent déjà des âmes bien pensantes, que c'est un voyou, un criminel et que sa responsabilité dans l'affaire de Bruay-en-Artois doit être réexaminée...

Mais, après les « aveux » du jeune garçon, la justice avait déjà son opinion. Bien sûr, c'était peut-être par fanfaronnade que Jean-Pierre s'était accusé du meurtre, mais peut-être était-il aussi coupable. En tout cas, il fut traité comme tel et inculpé (c'était après que l'affaire eut été retirée au juge Pascal). Dès lors, traité en criminel, il passa de la prison aux centres d'éducation pour jeunes délinquants, où il est connu qu'on y fait n'importe quoi, sauf de l'éducation. Jean-Pierre lui-même avait expliqué que, dans son centre, il était sans travail, donc livré à lui-même. Puis vint la difficile tâche de trouver un emploi. Pendant plusieurs mois, son avocat multiplia en vain les démarches. Il avait enfin obtenu une promesse d'emploi pour ces jours-ci, dans une imprimerie.

La justice avait bien fait son travail, elle avait mis à l'écart de la société un supposé criminel... et du coup elle a fabriqué un vrai délinquant.

Prisons et centres de jeunes délinquants fabriquent ainsi des milliers de Jean-Pierre qui, une fois pris dans l'engrenage du système pénitenciaire, n'ont plus d'autre solution que de tomber, ou de retomber dans la délinquance. De ceux-là, la société préfère se désintéresser en les qualifiant de voyous, et parfois en les condamnant à mort pour faire un exemple. Cela donne bonne conscience et cela évite de reconnaître que la première école du crime dans ce pays, c'est la prison, qui est pourtant censée « redresser » les criminels.

Hélène DURY.

JUSTICE... JUSTICE

ISME :

IETE EN ACCUSATION

eux - mêmes le banditisme comme une « criminalité de profit, pratiquée par des amateurs ou des délinquants non structurés, dont la motivation est la recherche de l'argent par tous les moyens, y compris la violence et le chantage à la vie humaine ».

Et le congrès de se pencher sur les questions qui viennent immédiatement à l'esprit : une société basée tout entière sur la recherche du profil ne sécrète-t-elle pas le « banditisme » ? Des Etats qui n'hésitent pas à utiliser la violence pour la défense de leurs propres intérêts ne provoquent-ils pas le développement de la violence individuelle ?

Poser ces questions c'est y répondre. La responsabilité de la société capitaliste est écrasante. C'est dire que la répression, aussi sauvage soit-elle, à laquelle cette même société se livre après coup est totalement inefficace et prend l'allure d'une vengeance barbare et gratuite. Tant que cette société existera, le banditisme ne pourra que s'y développer. Lundi 13 octobre à Nice, dix jours seulement après la condamnation à mort de Bruno pour l'assassinat d'une personne âgée, un jeune de 19 ans tuait à coups de couteau une septuagénaire pour lui dérober 11 F ! C'est dire toute l'inanité de la peine de mort qui n'a pas le pouvoir d'empêcher de nouveaux crimes.

Mais évidemment il est plus facile à nos gouvernants, Lecanuet en tête, de promettre une répression accrue, ajoutant une barbarie de plus à cette société barbare, que de s'attaquer aux racines du mal, celles d'une société dont ils sont les fidèles défenseurs.

MEETING LUTTE OUVRIÈRE

avec la participation

d'Arlette LAGUILLER

LE VENDREDI 24 OCTOBRE

à Paris

Mutualité - Rue St-Victor - 20 h 30

Participation aux frais : 2 F

- La crise économique
- Le Portugal

Sur les mêmes sujets :

REUNIONS PUBLIQUES

Dijon : Vendredi 24 octobre, à 20 h 30 - Palais des Congrès - Salle des Conférences

Villeurbanne : Vendredi 24 octobre, à 20 h 30 - Palais du Travail

Ci-contre : 800 tonnes de pommes, jetées sur les bords de la Durance par les exploitants-producteurs en colère. Ci-dessous : vente directe de pommes assurée par les exploitants du MODEF à Marseille. (Ph. AFP)

SCANDALE ABSURDE

AU début de l'été, ce fut la catastrophe. Le gel avait détruit la quasi-totalité des pêches. Celles-ci, hors de prix, étaient presque introuvables ; quant aux cultivateurs, ils apparaissaient comme des sinistrés.

L'automne est là mais, autre catastrophe, la récolte de pommes a été trop abondante : des pommes il y en a tant qu'on veut. On pourrait se régaler de fruits frais, de compotes, de gâteaux aux pommes ; eh bien non, ce serait trop simple, ces pommes que les cultivateurs ont produites, au terme d'une année de soins et de travail, les voilà détruites par camions. Il est prévu d'en détruire 200.000 tonnes. Quant aux cultivateurs, ils sont à nouveau de véritables sinistrés puisque les pommes leur sont rachetées moins cher qu'elles ne leur ont coûté à produire. La seule récolte revient à 0,40 F le kilo. Or c'est le prix que l'on propose aux producteurs pour l'achat des pommes.

Par contre, en ville, non loin pourtant, à Marseille, elles valent entre 1,50 F et 2 F le kilo. La seule solution proposée par le gouvernement a été de détruire ces pommes pour maintenir les cours. Il y a pourtant mieux à faire. Par exemple, à l'initiative du MODEF (syndicat agricole des exploitants familiaux), des ventes de pommes ont été organisées à Marseille. Les adhérents du MODEF revendiquent de vendre leurs pommes à 0,60 F le kilo, l'achat par le FORMA (organisme gouvernemental du marché agricole) de 200.000 tonnes de fruits pour être réparties entre les nécessiteux ou stockées et transformées, et l'annulation de la TVA. Celle-ci est en effet de 20 % sur tous les matériaux agricoles et de 7 % sur les fruits.

Il n'y a pas trop de fruits. Il y a un système incohérent et absurde qui ne permet pas la répartition de ces produits, qui sont de première nécessité, à ceux qui en ont besoin, système qui fait que rien n'est vraiment organisé pour que soit conservée et utilisée une bonne récolte, parce que la transformation des fruits ne rapporte pas assez et que c'est la loi du profit qui régit tout cela. La commercialisation du produit, ce n'est pas l'organisation de la distribution, c'est une affaire : capitaux, profit, rentabilité. Il faut donc que les grossistes fassent leur beurre, que les surfaces de

vente aient un rapport conséquent par unité vendue, que les industriels trouvent suffisamment de profit à transformer ces pommes en conserves.

Et toute cette course au profit pour aboutir au seul résultat évident : la destruction pure et simple de produits alimentaires nécessaires qui font défaut à beaucoup.

Françoise BANIAN.

Nous communiquons

Dans la nuit du 13 au 14 octobre, vers 2 heures du matin, les Editions Ruedo Iberico, dont le siège se trouve au 6, rue de Latran, Paris-5e, ont été victimes d'un attentat à la bombe.

Les Editions Ruedo Iberico éditent depuis 1962 des livres essentiellement sur l'Espagne qui sont dans leur totalité interdits par la censure franquiste. Cet attentat se produit à la suite de nombreux attentats fascistes depuis la fin août contre les sièges des institutions antifranquistes. Cette fois-ci, il n'y a pas eu de victimes, mais les dégâts dans le seul siège des Editions Ruedo Iberico (toutes les vitres des immeubles voisins ont sauté) peuvent être évalués à 50.000 F.

Lutte Ouvrière s'associe, bien évidemment, à la protestation de Ruedo Iberico.

OCTOBRE A PARIS

LA Confédération des Français Musulmans Rapatriés d'Algérie organise une manifestation à Paris, le samedi 18 octobre, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation des anciens harkis, ces Algériens qui, au moment où leur peuple entrait en lutte contre l'impérialisme français pour obtenir son indépendance, avaient choisi de se rallier au gouvernement français.

Nous ne savons pas si cette manifestation aura plus d'effet sur les pouvoirs publics que les précédentes actions de protestation organisées dernièrement par les familles de harkis dans les camps de regroupement où ils sont parqués depuis maintenant treize ans.

Mais ceux qui auront participé à cette manifestation du samedi 18 octobre commémoreront, bien involontairement sans doute, une autre manifestation d'Algériens dans les rues de Paris qui s'était déroulée il y a quatorze ans, presque jour pour jour, le 17 octobre 1961... Cette manifestation-là avait été organisée par le FLN, en pleine guerre d'Algérie, pour protester contre les mesures de couvre-feu interdisant aux Algériens de sortir dans Paris le soir. Face à 30.000 manifestants venus les mains nues, une police déchaînée mit ce jour-là à son actif des dizaines de morts, tués par balle, noyés dans la Seine ou assassinés dans les commissariats.

Ceux d'octobre 1961 ont payé d'un lourd tribut leur droit à l'indépendance, mais ce droit, ils l'ont gagné et peuvent en tirer fierté.

Et quelle que soit leur situation aujourd'hui, quelle que soit la différence entre l'Algérie pour laquelle ils combattaient et la réalité d'aujourd'hui, ils ont eu la meilleure part.

La douloureuse situation des harkis ici illustre à l'envi le sort de ceux qui ont choisi l'impérialisme.

H.D.

Le miracle se vend encore bien

Miracle à Lourdes ! Une nuée de journalistes entoure, photographie, interviewe une jeune fille de 20 ans qui, n'ayant paraît-il jamais pu marcher seule, viendrait d'y arriver pour la première fois. Des faits de ce genre (s'il ne s'agit pas d'une simple simulation) peuvent effectivement arriver et sont parfaitement explicables : l'effet psychologique d'un pèlerinage sur un croyant peut très bien faire disparaître certains troubles d'origine hystérique. Et parmi les troubles du comportement que peut présenter un malade hystérique, et qui sont généralement des copies plus ou moins parfaites de troubles d'origine organique, la paralysie est l'un des plus classiques.

Ceci dit, loin d'essayer de vérifier et de chercher à comprendre, on nous a servi du miracle, citant la déclaration d'ignorance du kinésithérapeute traitant (« Je ne m'explique pas ce qui a pu se produire ») comme une preuve indubitable des pouvoirs magiques de l'eau souveraine et du Saint-Esprit qui s'y cache.

L'Eglise, elle, est restée plus prudente, on la comprend : un miracle officialisé qui serait démystifié porterait atteinte à la crédibilté de tous les autres. C'est d'ailleurs cette prudence, et non la fatigue de Dieu le père, qui explique que les miracles à Lourdes sont de plus en plus rares. Une prudence qui doit croître en même temps que les recherches médicales progressent.

En attendant, on peut toujours, sans se compromettre, laisser parler de miracle ; quant à l'enregistrement officiel, on se contente de noter le fait sur le registre « pour vérification ». Si dans quelques années, quand plus rien ne sera vérifiable, personne n'a encore pris la peine de donner d'explication scientifique, on pourra toujours ressortir le cas pour faire un peu de publicité à l'eau, à la Sainte Vierge ou, plus prosaïquement, à l'hôtel Sainte-Radegonde qu'a fréquenté la miraculée.

Olivier BELIN.

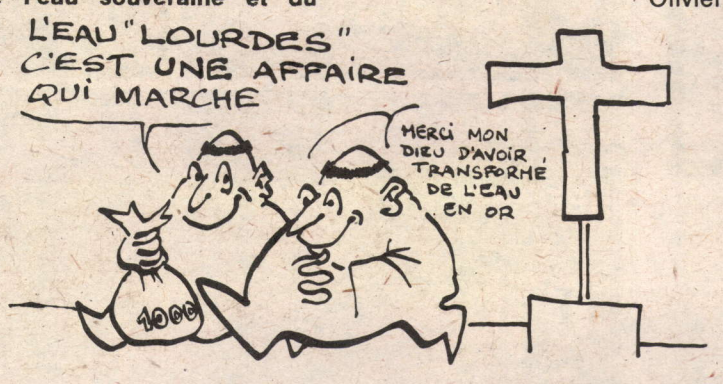

SECRET MORTEL

DANS la nuit du 1er au 2 octobre, un nourrisson est mort empoisonné par la pommade avec laquelle sa mère soignait ses gerçures au sein. Cette pommade, destinée en principe aux arbres fruitiers, et contenant 33 % de sels de plomb très toxiques pour l'organisme humain, était vantée dans un tract anonyme pour les soins des engelures, crevasses, troubles intestinaux, panaris, etc. !

Dans cette société mercantile, tout ce qui peut rapporter de l'argent est bon à vendre et il n'est pas tellement surprenant au fond qu'il se trouve des gens pour vendre comme médicaments des produits toxiques en abusant de la crédulité et de l'inculture si répandues, en particulier dans les couches les plus défavorisées de la population.

Mais dans le cas présent, le fabricant n'est pourtant pas seul en cause. Bien sûr, il s'était gardé de mentionner la toxicité de son produit. Et il n'est peut-être même pas étranger à la publicité parallèle et anonyme faite pour lui.

Mais force est de constater qu'au point de vue légal, rien ne l'obligeait à indiquer la toxicité, pas plus que la composition d'ailleurs, de sa fabrication. La législation qui existe en matière de produits pharmaceutiques ne s'applique pas à toute une série de produits d'hygiène, d'entretien et autres, qui sont ainsi commercialisés, sans qu'on sache rien de ce qui entre dans leur composition, sans que le public soit averti des dangers éventuels de leur utilisation à des fins médicales.

Et l'Etat, dont ce serait pourtant le rôle, au nom de la santé publique, de contrôler cette production dont une bonne partie présente des risques de toxicité, démissionne dans ce domaine comme dans d'autres de ses responsabilités, en laissant toute liberté à des industriels au nom du secret commercial.

Du moment que ça rapporte

La Loterie Nationale périclite, nous apprend-on. Malgré les efforts déployés pour moderniser son image de marque, elle ne rapporterait plus assez de bénéfices à l'Etat, surtout depuis la montée de l'inflation. Pensez donc : la Loterie Nationale n'aurait un chiffre d'affaires que de 700 millions de francs par an.

L'Etat a donc décidé de prendre des mesures. On va utiliser les grands moyens en haut lieu, pour redonner aux Français le goût du jeu. Et on va donc créer un nouveau jeu de loterie qui aurait « l'avantage » d'appâter mieux le client en lui donnant l'impression de participer davantage au jeu, puisqu'il pourrait faire lui-même sa propre combinaison de chiffres.

Et comme c'est une affaire qui risque de marcher, l'Etat propose aux capitalistes en quête d'investissements rentables de leur faire partager l'aubaine, en leur offrant d'investir dans ce jeu.

Après cela, l'Etat mettra au programme d'instruction civique, à l'école, une leçon expliquant pourquoi il est très vilain de dépenser son argent au jeu.

Bande de tartufes !

LA PORNOGRAPHIE : UNE AFFAIRE QUI MARCHE POUR L'ETAT AUSSI

La pornographie : une béquille de plus pour remplir les bourses de l'Etat.

L'ETAT prend la tête de la campagne anti-pornographie, nous dit-on. Les membres du gouvernement y vont tous de leur tirade sur la dignité humaine.

L'Etat va prendre des mesures, et quelles mesures !

Le gouvernement vient de décider d'appliquer le taux majoré de la TVA aux publications pornographiques et perverses.

Ainsi, la seule solution du gouvernement est donc de se faire des sous lui aussi sur la chose, et on a même évalué froidement le bénéfice escompté, ce serait de l'ordre de 90 millions.

L'Etat lutte contre la drogue et le tabac en se réservant le monopole de ce dernier et en taxant à près de 80 % les recettes.

L'Etat lutte contre le jeu, en prélevant sa part au PMU et en développant ses propres loteries nationales et autres lotos.

L'Etat va lutter contre la pornographie par les taxes.

En fait, l'Etat est comme le truand Al Capone, il lutte contre le vice par le racket.

UN PREFET DIPLOMATE

Dimanche dernier, 12 octobre, le drapeau blanc à tête de Maure a été hissé au fronton d'un bon nombre de mairies de l'île à la demande du « comité antirépression » qui avait organisé cette manifestation pour exprimer la « solidarité avec Edmond Siméoni et les patriotes emprisonnés ».

Pour ne pas risquer d'être désobéi, le préfet de Corse s'était bien gardé d'interdire cette manifestation. Il s'était contenté de demander aux maires de bien vouloir hisser un drapeau tricolore à côté du blanc.

On ne saurait être plus diplomate. Pourtant, malgré cet effort d'affection (comme dirait Giscard), seules les mairies des grandes villes ont daigné ressortir deux ou trois drapeaux français pour mettre à côté des drapeaux corses, pour la forme bien sûr.

Le préfet s'en est contenté. L'honneur est sauf. Entre collègues, on sait se tenir.

UNE INCURIE SCANDALEUSE

A l'Ecole nationale de perfectionnement pour handicapés visuels, située à Montgeron, les enfants n'ont qu'une heure de cours par jour en cette rentrée, car il n'y a que onze professeurs nommés sur vingt-quatre.

C'est un internat et il ne possède plus de chef-cuisinier. Depuis le 13 octobre, ne sont assurés, en guise de repas, que les légumes et les hors-d'œuvre.

Les parents, réunis le 10 octobre, ont décidé la grève des enfants pour une semaine à partir du lundi 13.

qui sont-ils?

MICHEL DURAFOUR

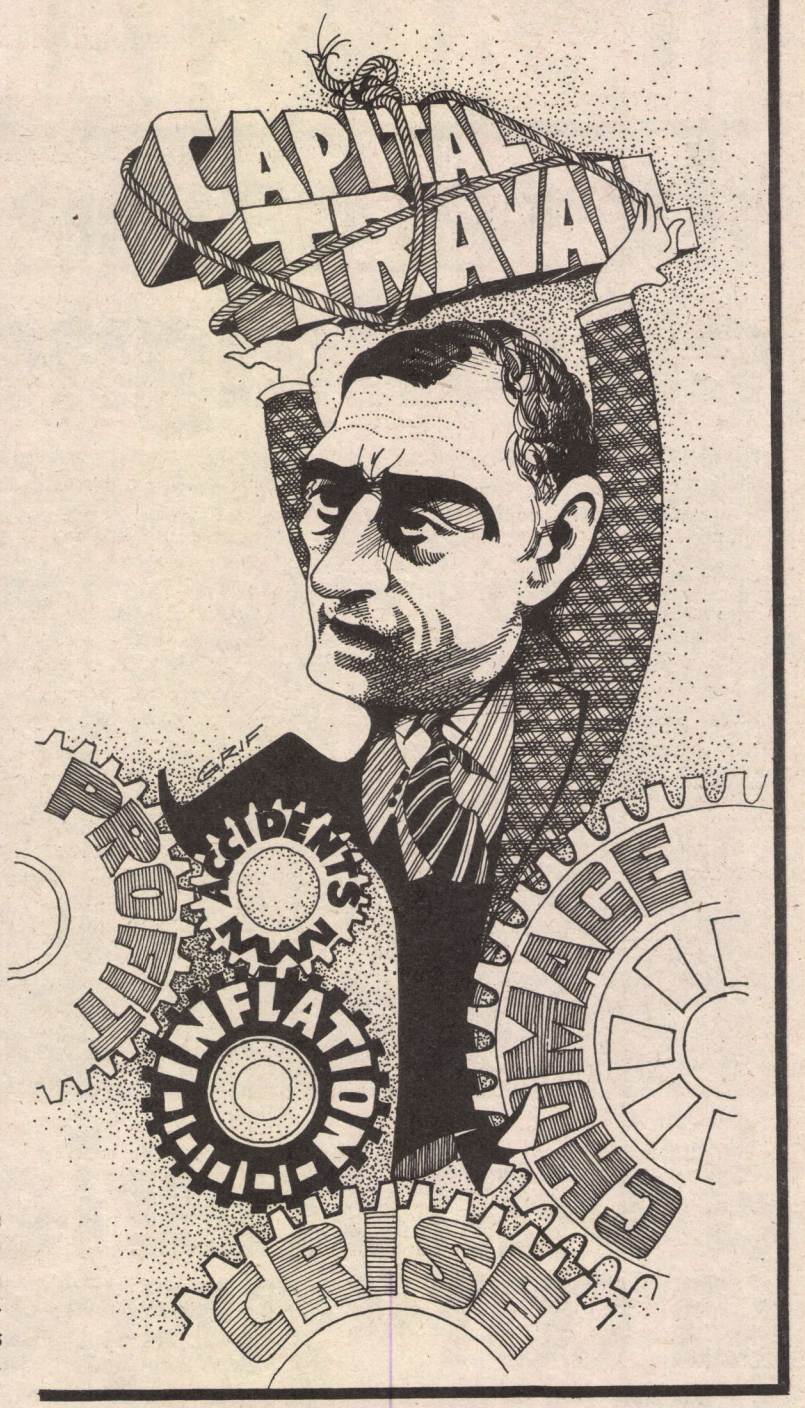

QUAND DURAFOUR JOUE AU... PONT !

Durafour a un projet politique d'envergure. Fondateur en janvier de cette année du « Mouvement des Réformateurs Démocrates-Sociaux — Mouvement de la Gauche Réformatrice Démocrate » **(ouf !) —, il ambitionne de l'ouvrir non seulement aux réformateurs,** « mais aussi au CDP, à toutes les familles radicales et aux socialistes actuellement en désaccord avec l'Union de la Gauche ».

« Nous sommes l'aile gauche de la majorité. Demain, si certains événements se produisaient — et je pense aux difficultés au sein de l'Union de la Gauche — c'est par nous que pourraient transiter certains. Nous voulons être le pont avec la Gauche. Si nous cessons de l'être, nous verrons nos électeurs partir vers les socialistes. »

Pour Durafour, l'essence de la politique, c'est visiblement un problème de voix.

BON ELEVE DE PONIA

Marcel Trigon, maire communiste d'Arcueil, a été inculpé, ainsi que son premier adjoint, sur plainte du ministère du Travail, en vertu de la loi anti-casseurs.

Le 19 mars dernier, une délégation dirigée par lui s'était en effet rendue dans les bureaux de Durafour pour protester contre des licenciements collectifs à la brasserie Valstar.

Le ministre du Travail n'a pas apprécié cette visite d'empêcheurs de licencier en rond...

Alors, puisqu'on a osé le déranger, Durafour a décidé de montrer qu'il ne fait pas que palabrer et qu'il sait aussi agir. A la manière de Poniatowski et de Lecanuet : en luttant non pas contre le chômage mais contre les manifestations de chômeurs. Ce n'est pas parce qu'on a un ministère social qu'on n'a pas une âme de flic !

LIBERAL !

A propos du mode d'élection des représentants du personnel, Durafour a déclaré le 10 avril 1975 : **« Je serais tenté de dire que la liberté de candidature est la liberté fondamentale en démocratie. Mais je redoute aussi que, dans de grandes entreprises, un tel système ne conduise des gauchistes à occuper des positions de responsables sans être soumis aux règles syndicales ».**

Citant le cas d'une **« grande banque nationalisée »** (suivez mon regard), le ministre a ajouté : **« Il est tentant de dire oui à la liberté de candidature, mais cela est dangereux, car on risque d'élire des représentants excessifs, sans organisation responsable qui les couvre ou les retienne ».**

Que le droit de vote serait une belle chose, si les Durafour étaient certains que les travailleurs votent « bien ». Et à combien de tentations libérales ce pauvre Michel doit mettre un frein !

MICHEL DURAFOUR naquit en 1920 à Saint-Etienne. Son père, Antoine, avait été ministre du Travail en 1925-1926 et député de la Loire de 1910 à 1932. Michel, qui avait eu Aristide Briand pour parrain, est devenu à son tour ministre du Travail le 28 mai 1974, après vingt-cinq ans d'une modeste carrière de notable provincial de tradition radicale.

Il aurait voulu faire carrière aux Affaires étrangères, mais il y « *fallait une fortune personnelle qui (lui) faisait défaut* », expliqua-t-il un jour dans une interview à *Lui*. C'est donc dans le journalisme qu'il commença, après la Libération. Rédacteur en chef au régional socialisant *l'Espoir*, il s'opposa à une grève des ouvriers de ce journal. C'est de ce temps-là, dit-il, que datent ses réserves vis-à-vis des communistes.

De 1944 à 1946, M. Durafour fut « *chargé de mission* » au ministère de l'Information, à l'époque de la dévolution des entreprises de presse qui fit notamment d'Amaury le patron du *Parisien Libéré*. On peut supposer que de là datent des relations, sinon des amitiés. En tout cas, en refusant en 1975 d'intervenir dans le conflit du *Parisien*, il a su ne pas faire de peine à Amaury.

De 1947, date à laquelle il devint adjoint au maire de Saint-Etienne, à 1965, celui qui avait ambitionné une ambassade connut une longue traversée du désert, pendant laquelle il se consacra... à la littérature, policière en particulier, avec un succès relatif. Sous le nom de Pierre Jardin, il obtint cependant en 1963 un « Grand prix du roman d'aventures » avec *Agnès et les vilains messieurs* (qui n'était pas, comme d'aucuns pourraient le penser, une vision prémonitoire du rôle joué par Françoise Giroud dans le gouvernement Chirac dont ils deviendraient membres tous les deux).

Ces préoccupations littéraires ne l'empêchent pas de prendre des positions politiques, et en particulier de s'affirmer comme un chaud partisan de l'Algérie française. Ce qu'il expliqua ensuite ainsi : « *l'Algérie avait été suffisamment longtemps dans la mouvance de la culture française et des institutions républicaines pour espérer qu'elle y reste. J'ai donc regretté l'abandon de l'Algérie. Mais il faut s'adapter aux circonstances nouvelles* ».

La mairie de Saint-Etienne semble bien avoir été pour lui le vrai tremplin. A parti de là, en effet, Durafour, élu maire en 1965, devient successivement sénateur de la Loire, puis député, enfin ministre. Récompense d'une longue patience et aussi d'un beau retournement. Jusqu'en mai 1974, il s'était voulu dans l'opposition. Vice-président du Centre Républicain, puis membre du Bureau National du Mouvement Réformateur, il jouait son petit jeu politique en cherchant à se donner le visage d'un libéral, plutôt homme de gauche, mais réaliste. Mais lui qui, le 14 mars 1974, ne voyait encore « *en l'état actuel des choses, aucun point de convergence mais uniquement des points de divergence entre les Républicains Indépendants et les Réformateurs* », devait déclarer le 20 mai « *Avec Valéry Giscard d'Estaing, les Françaises et les Français ont choisi la société de solidarité* ».

L'heure avait sonné pour Michel Durafour de donner le pas au réalisme, après s'être fait un peu prier, et en échange d'un fauteuil ministériel. C'est là somme toute une trajectoire fort banale dans le petit monde des politiciens bourgeois. Tout au plus peut-on dire dans le cas de Durafour qu'elle a mis plus de temps à s'accomplir que pour d'autres. Surtout quand on songe que, de la droite de la Gauche à la gauche de la Droite, il n'est finalement jamais sorti du Centre.

Merci, M. le maire ?

En mars 1971, Durafour déclarait à Europe N° 1 : « Je ferai en sorte qu'en aucun cas le PC ne puisse administrer la ville de Saint-Etienne. »

Il faut croire qu'il considère son administration comme satisfaisante. Pourtant, là comme ailleurs, au nom de la rénovation urbaine, on a chassé vers la périphérie des milliers de familles, pour la plupart des travailleurs et des personnes âgées.

Les ZUP ont poussé sur les collines qui dominent la ville, d'accès difficile surtout l'hiver à cause du relief, et sans équipements. La zone industrielle s'étend jusque sous les fenêtres des HLM : une usine a même été édifiée à quelques mètres d'un bâtiment d'habitation, si bien que des appartements ont dû être évacués ! Et Durafour se contenta alors de traiter d' « agitateurs » les habitants qui protestaient, y compris le curé de la paroisse !

A Solaure, 200 familles vivent dans d'anciens HBM devenus bâtiments communaux. La municipalité Durafour voulait les raser sous prétexte qu'elle ne pouvait plus en assurer l'entretien.

Il est vrai que l'emplacement, à une sortie de la ville, entouré d'une campagne verdoyante, était idéal pour les promoteurs voulant édifier des résidences !

La ville de Saint-Etienne possède aussi 30 % des actions de l'entreprise Manufrance et elle a une place prépondérante au conseil d'administration. A Manufrance, on a des « avantages sociaux » *comme le 13e mois, mais le salaire actuel d'une employée de bureau est d'environ 1.350 F. Pourtant, quand on est le maire, et ministre, on a sûrement des moyens d'intervenir...*

Des chômeurs ? Connais pas !

POSER à l'homme qui a des idées sociales généreuses quand on est ministre du Travail en ces temps de crise et de chômage, c'est une gageure.

Hé bien, Durafour a dû apprendre à jongler avec les chiffres. Le 11 janvier, il déclarait solennellement : « *Je suis en mesure de dire aujourd'hui pour la première fois que si les statistiques sont contestées, c'est dans la mesure où elles laissent apparaître un nombre de demandeurs d'emploi vraisemblablement supérieur à la réalité.* » Et le 21 mars : « *Le nombre réel de chômeurs est inférieur de 15 % environ aux chiffres que publie le ministère du Travail* »...

Par exemple, dit Durafour, dans le nombre des chômeurs, figurent des retraités : « *Leurs demandes d'emploi sont quand même moins pressantes que d'autres.* » « *Et puis, il y a les femmes, soucieuses de ressources d'appoint pour le ménage...* »

Sans compter, ajoute-t-il, tous ceux qui, bien qu'ayant trouvé un emploi, ne se font pas rayer des listes de l'Agence Nationale pour l'Emploi.

Bref, à entendre le ministre des sans-travail, on en viendrait à se demander qui peut bien chercher du travail en France en en ayant réellement besoin !

gouverner c'est prévoir !

« Il est faux d'affirmer que la France aura un million de chômeurs au printemps prochain. Rien, actuellement, ne permet d'avancer un tel chiffre, sinon peut-être un goût excessif de la dramatisation et de la recherche du sensationnel. »

En effet, c'était faux : la France a largement dépassé ce chiffre d'un million de chômeurs neuf mois seulement après cette déclaration péremptoire.

Une cote qui monte

Lors de la campagne électorale de 1973, Durafour avait utilisé le thème de la cote mobilière, qu'il qualifiait « d'impôt archaïque », « pénalisant le père de famille consentant un effort financier pour loger les siens ».

Or, à Saint-Etienne la cote mobilière a augmenté de 45 % en deux ans (30 % l'année dernière).

Il faut donc croire que de 1973 à 1975, cet impôt local a réussi le miracle de devenir moins archaïque...

IDEAL STANDARD
six semaines de lutte, riches en enseignements

MAINTENANT, la lutte des travailleurs d'Idéal-Standard est terminée à Aulnay et sur le déclin à Dammarie. La mobilisation, qui avait été très forte à Dammarie tant que CGT, CFDT, CGC marchaient ensemble, a commencé à retomber à partir du moment où il n'y a plus eu cette unanimité syndicale et où les ventes ont été « suspendues ». Les travailleurs n'étaient pas assez mobilisés pour passer par-dessus l'appareil CGT (très majoritaire dans l'usine) qui a été vertement rappelé à l'ordre par la fédération CGT de la métallurgie et par le PCF.

Malgré tout, les travailleurs, tant à Aulnay qu'à Dammarie, ont pu se poser le problème fondamental : à qui appartient le capital ? les travailleurs ont-ils le droit de mettre la main dessus ?

A Aulnay, le problème a été posé par la CFDT, non seulement de mettre la main dessus, de se payer avec, mais même de refaire tourner l'usine sous la direction des travailleurs. Ceux-ci n'ont pas été plus loin que le blocage des stocks, mais une minorité importante était prête à reprendre à son compte les idées de la section CFDT. Aujourd'hui, la CGT, rejointe par la CGC, a proclamé après la bataille, une fois que tout le monde est parti, l'occupation de l'entreprise. Cela a un caractère totalement dérisoire et ne peut servir qu'à alimenter le communiqué destiné à l'extérieur.

A Dammarie, les travailleurs ont été plus loin et ont commencé les ventes de radiateurs, ils ont commencé à toucher au sacro-saint capital pour se l'approprier. Même si aujourd'hui les ventes sont arrêtées, c'est une expérience qu'ils ne sont pas près d'oublier.

Et l'important dans cette lutte qui aura duré plus de six semaines, c'est justement que les vrais problèmes ont pu être posés et que la conscience des travailleurs ait pu s'enrichir d'une expérience qui leur servira tôt ou tard.

à Dammarie : la CGT « suspend » les ventes

A Dammarie-les-Lys, les ventes de radiateurs sont suspendues et il y a peu de chances qu'elles reprennent si la situation ne change pas.

A la fin de la semaine dernière, coup sur coup, la CGT et le Parti Communiste ont sorti des tracts pour condamner la vente de radiateurs. Si le tract de la CGT était modéré, celui du PCF mettait les pieds dans le plat. Cela allait de la mise en garde contre les « sanctions pénales graves » qu'encourraient, selon lui, les travailleurs s'ils poursuivaient leur action, jusqu'aux arguments « plus politiques » comme : **« Les travailleurs ne doivent pas servir de cobayes pour une expérience autogestionnaire ».**

Le résultat de cette attaque en règle, c'est que pas mal de travailleurs et de militants CGT, partisans de continuer les ventes, ont été démoralisés. Et après quelques altercations, les travailleurs du magasin d'expédition qui assuraient le montage et la livraison des radiateurs décidèrent de laisser tomber pour le moment, tant que tout le monde ne se serait pas mis d'accord.

Dans la foulée, deux jours plus tard, la CGC a décidé de ne plus défendre les ventes, la section CFDT restant seule à défendre ce point de vue. Le tract qu'elle a sorti à ce sujet le 13 octobre a reçu un accueil favorable de beaucoup de travailleurs. Et la CGT, qui avait accepté le principe de faire trancher le problème par l'assemblée générale, repousse de jour en jour la convocation d'une telle assemblée pour de prétendues raisons pratiques.

Aussi l'occupation, très massive au début, a-t-elle commencé à marquer le pas. Et l'enthousiasme du départ a baissé lui aussi. Un pas en arrière a été fait et tout le monde en est bien conscient.

Pour le moment l'occupation continue, mais les perspectives deviennent maintenant bien plus floues et lointaines.

à Aulnay : la CGT et la CGC gardent l'usine

A Aulnay, l'arrivée des lettres de licenciement a donné le signal du départ. La très grande majorité des travailleurs ont déserté l'usine. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ils sont contents de la lutte qu'ils ont menée, même si elle ne leur a pas permis d'empêcher les licenciements. Et dans la mesure où ils n'avaient pas osé franchir sans l'appui de la CGT et de la CGC le pas déterminant consistant à se payer sur le capital, c'est-à-dire à vendre les stocks de chaudières, ils ne voyaient plus l'intérêt de camper à l'usine pour garder les stocks pour la Société Générale de Fonderie.

C'est ce moment que choisit la CGT pour proposer l'ocupation de l'usine au cours d'une assemblée générale qui ne réunissait déjà plus que 200 personnes (sur les 950 que comptait l'usine). Elle qui arrivait après la bataille, elle qui avait tout fait pour effrayer les travailleurs au moment où la mobilisation était la plus grande, n'a pu recueillir l'adhésion de l'assemblée pour cette action d'arrière-garde. Seules, une quinzaine de mains se levèrent pour approuver sa proposition, malgré la présence de délégations de Grandin et de Triton venues soutenir la CGT. Celle-ci refit le vote... quatre fois sans plus de succès. La perspective de garder les murs et surveiller les stocks pour les remettre au bout du compte à la SGF n'avait pas de quoi enthousiasmer les travailleurs.

La CGT attendit donc que le gros des travailleurs soient venus toucher leur paye le lundi, et le mardi, sans leur accord, elle bloquait par surprise les portes de l'usine et décrétait l'occupation contre les licenciements, suivie en cela par la CGC. A quelques dizaines (une cinquantaine de personnes au plus fort de la journée), ils interdisaient l'entrée de l'usine aux employés de la paye, retardant ainsi le calcul des soldes. Mais, devant la réprobation des occupants eux-mêmes, la CGT laissa dès le lendemain ces employés pénétrer dans leurs bureaux.

La CGC qui représente la moitié de ce carré d'occupants ne prétend même pas se battre contre les licenciements mais pour obtenir « un petit quelque chose en plus », et comme elle le dit « pour le principe ».

On peut se demander où la CGT compte aller avec la vingtaine de personnes dont elle peut être sûre.

BABCOCK (La Courneuve)

La justice n'est pas pressée

Lucien Cappaert, militant syndical (Force Ouvrière) et délégué du personnel de l'usine Five-Cail-Babcock (La Courneuve) a été licencié de son entreprise, à la veille des vacances. Le Comité d'entreprise avait refusé ce licenciement. Mais l'inspecteur du travail, bien qu'aucune preuve ne soit venue étayer les accusations du patron, avait accordé à celui-ci l'autorisation de jeter ce travailleur à la rue. A la suite de ce licenciement, plusieurs actions en justice ont été intentées. Lundi 13 et mardi 14, les premières démarches arrivaient à échéance.

Lundi, la plainte déposée aux Prud'hommes passait en « conciliation ». L'affaire n'a duré qu'une minute : le représentant de la direction n'acceptant pas la réintégration, il devra répondre de ses actes au procès, dont la date est fixée au 20 janvier, six mois après le licenciement de Cappaert ! C'est bien pour cela qu'une action avait été aussi intentée en référé, procédure qui permet un jugement au moins provisoire, dans des délais rapides. La réponse de messieurs les juges est arrivée mardi, après les huit jours de réflexion qu'ils se sont donnés pour délibérer : ils se déclarent incompétents.

Ainsi, on accepte qu'un inspecteur du travail soit compétent pour autoriser, sans preuves, un licenciement ; on accepte qu'un patron, sans plus de preuves, mais simplement parce qu'il est le patron, soit compétent pour jeter à la rue un militant syndical ; mais dès qu'un travailleur demande justice, là, les portes se ferment : incompétence du tribunal des référés. Autrement dit, peu importe que pendant des mois Cappaert ne touche aucun salaire, peu importe que pendant des mois des travailleurs de l'entreprise soient privés d'un de leurs représentants.

Les protestations continuent cependant : mercredi 15, par exemple, suite au recours hiérarchique introduit auprès du ministre du Travail, une délégation a été reçue au ministère. La délégation, formée par des militants syndicalistes de Babcock d'une part, de Jack Ralite, député communiste de La Courneuve, et du maire de La Courneuve de l'autre, a exposé, témoignages à l'appui, comment la décision de l'inspecteur du travail Vincent constituait un véritable déni de justice et exigé l'annulation pure et simple de celle-ci.

Toutes les possibilités juridiques sont exploitées. Mais les travailleurs de Babcock sont d'ores et déjà en train de faire l'expérience — que confirment bien des événements actuels — que la justice « impartiale » de Lecanuet n'est que la justice des patrons.

Correspondant LO

dossier accidents du travail..

PERDRE SA SANTE, POUR GAGNER SA VIE

Les patrons, la CGC, le garde des Sceaux en avaient perdu toute retenue : qu'un des leurs, un patron, responsable de la mort d'un ouvrier qui travaillait dans l'entreprise qu'il dirigeait soit inculpé et incarcéré pendant quatre jours, cela constituait un scandale sans nom. On les a vus, ces derniers temps, s'indigner, protester, crier à la forfaiture. Mais toutes ces bonnes âmes considèrent comme normal que plus de 2.000 travailleurs perdent leur vie chaque année à l'intérieur des entreprises — plus de 4.000 si l'on compte les accidents de trajet. Elles admettent sereinement qu'un salarié sur huit puisse être victime d'un accident du travail chaque année. Elles ne trouvent pas scandaleux que chaque jour, cinq mille travailleurs soient blessés, victimes de l'exploitation dans les entreprises dont elles ont la responsabilité. Cinq mille dont cinq cents garderont une invalidité permanente.

Car le scandale est là. Il est dans cette réalité. Car aujourd'hui, partir pour l'usine, le chantier, c'est pour des millions de travailleurs risquer quelquefois sa vie, le plus souvent l'accident. Un risque qui ne doit rien à on ne sait quelle mystérieuse fatalité, mais qui résulte des conditions de sécurité — ou plutôt d'insécurité — qui règnent dans les entreprises.

Cette réalité, les travailleurs la connaissent. Ils savent que dans les usines où tout est conçu pour obtenir de meilleurs rendements, le respect des règlements de sécurité — pourtant le plus souvent notoirement insuffisants — constitue le cadet des soucis des patrons. Ils savent que, dans l'optique des patrons, dans la logique du système d'exploitation, l'accident est un risque calculé, un risque que les patrons font prendre aux travailleurs parce que cela leur coûte bien moins cher que l'application des mesures de sécurité les plus élémentaires.

Mais il n'y a pas que cet aspect visible, comptabilisé. Il y a, dans ce triste bilan de l'exploitation, tout ce qui ne rentre pas dans les statistiques : l'usure quotidienne provoquée par les cadences, les horaires trop longs, auxquels s'ajoute le temps de transport, il y a les atteintes irréversibles à la santé provoquées par l'atmosphère que l'on respire dans les entreprises. Le scandale, c'est tout cela.

Les risques ne sont pas les mêmes pour tous

Tous les travailleurs ne sont pas touchés de la même façon par les accidents du travail :

● LES JEUNES SONT PLUS SOUVENT TOUCHES QUE LES PLUS AGES, MAIS MOINS GRAVEMENT : la fréquence des accidents est supérieure à la moyenne pour les tranches d'âge inférieures à 30 ans (ce qui s'explique en grande partie par une certaine inexpérience), mais la gravité des accidents augmente régulièrement avec l'âge (ce qui s'explique essentiellement par le fait que les facultés de récupération de l'organisme diminuent avec le vieillissement).

● LES TRAVAILLEURS IMMIGRES SONT PLUS TOUCHES QUE LES TRAVAILLEURS DE NATIONALITE FRANÇAISE : ainsi, les immigrés représentent environ les 10 % de l'ensemble des travailleurs de la Métallurgie, mais les 20 % des accidentés avec arrêt de cette branche. De même, ils représentent environ les 22 % de l'ensemble des travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics, mais presque les 40 % des accidentés de cette branche.

Pourquoi ? D'une part, parce que sur les chantiers de construction, sur les chaînes des usines automobiles, à tous les postes les plus dangereux, ce sont eux les plus nombreux. Mais aussi parce que leur culture n'est pas la même, parce qu'ils sont totalement dépaysés, matériellement et moralement, devant le monde de la grande industrie ; parce que les patrons qui les embauchent ne se donnent nullement la peine de leur donner la formation nécessaire, que cette formation se fait sur le tas, sur la chaîne, à leurs risques et périls.

● LES INTERIMAIRES SONT CERTAINEMENT PLUS TOUCHES QUE LES TRAVAILLEURS ATTACHES A UNE ENTREPRISE.

Certes, aucune statistique nationale ne permet de justifier cette affirmation. Des chiffres généraux n'existent pas en la matière. Mais de nombreuses informations, par entreprise, semblent indiquer qu'il en est bien ainsi. Et cela s'explique. D'une part, les intérimaires changent souvent de travail, on ne leur donne pas assez de temps pour s'adapter à leurs tâches, d'autre part et surtout, les patrons qui utilisent leurs services se désintéressent totalement de leurs conditions de travail et en rejettent la responsabilité sur les patrons des entreprises d'intérim.

LES ACCIDENTS DE TRAJET PRESQUE AUSSI MEURTRIERS QUE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

● Les accidents de trajet font presque autant de morts que les accidents du travail proprement dit : 1.822 en 1972, 1.629 en 1973.

Bien sûr, ils ont pour cause directe la circulation routière. Mais là encore les mauvaises conditions de travail en sont aussi responsables.

D'ailleurs bon nombre d'accidents de trajet ont lieu aux abords immédiats de l'entreprise, dont les voies d'accès sont souvent mauvaises, mal entretenues et sur-saturées aux heures d'embauche et de débauche.

Ensuite, comme le reconnaît une brochure de la Sécurité sociale analysant les causes de ces accidents particuliers : **« La hantise de l'heure, du pointage, constituent sans aucun doute un facteur d'accident. Les couchers tardifs rendent parfois le réveil pénible... on « traîne », on n'a pas envie de partir. Puis, le rappel de l'heure par les speakers de la radio ou par la pendule nous ramène à la réalité : on se dépêche, on essaie de rattraper le temps perdu, on s'impatiente dans les embouteillages, on prend des risques, on s'énerve, on a peur d'arriver en retard.**

La fatigue physique ou nerveuse consécutive à une journée de travail occasionne aussi une baisse de l'attention, de la vigilance. »

Ainsi, même à l'extérieur de l'entreprise, c'est encore l'exploitation qui tue.

Quelques chiffres

Selon le bilan statistique annuel de la Caisse nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs salariés, publié en 1975 — bilan le plus récent —, le nombre de victimes d'accidents du travail s'élève pour l'année 1973 à 1.137.840 avec arrêts, dont 115.563 graves et 2.242 mortels.

A ces chiffres, il faut encore ajouter les accidents concernant les travailleurs affiliés à des régimes spéciaux de la Sécurité sociale, entre autres les travailleurs de secteurs parmi les plus dangereux et les plus meurtriers : Mines, Charbonnages, SNCF, EGF, PTT, ainsi que les salariés du régime agricole. Ce qui ajoute 560 morts au bilan.

Ainsi, chaque jour ouvrable :

— 4.000 travailleurs sont victimes d'accidents du travail ;
— 400 sont grièvement blessés ;
— 7 à 8 meurent.

Branches les plus meurtrières

ACCIDENTS MORTELS EN 1973

Le Bâtiment et les Travaux Publics	824
La Métallurgie	316
Les Transports et la SNCF	354
L'Agriculture	354

les travailleurs parlent

SIDERURGIE
Un ouvrier de l'Entretien d'Usinor-Denain (59) :

« Chez nous, c'est toute l'usine qui est dangereuse ; quand je veux aller à l'autre bout, eh bien, je préfère sortir et la longer de l'extérieur ; et je ne suis pas le seul ! Quand je vais travailler, je suis toujours sur le qui-vive, je me méfie sans arrêt.

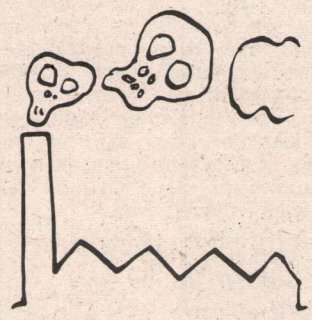

Un des secteurs parmi les plus dangereux, ce sont les hauts fourneaux. Quand il s'agit de vérifier les joints d'amiante des tuyaux, qui font un diamètre de deux mètres, il faut procéder dans le sens du vent, car il y a toujours des fuites de gaz : on peut travailler sans trop de danger quand le vent souffle de manière à chasser le gaz loin de nous. Mais sinon, on peut le recevoir en pleine figure. Il faut donc se tenir prêt à dégager le plus vite possible... pour ne pas être gazé. »

METALLURGIE :
Un ouvrier de Massey-Ferguson (matériel agricole de la banlieue lilloise) :

« Le problème le plus grave, à l'usine, c'est qu'elle est trop petite, ce qui fait que partout c'est encombré et que la circulation y est très risquée. Partout, des machines, des pièces dangereuses, stockées de façon anarchique... Et aussi, l'atmosphère est irrespirable : les fenwicks dégagent des gaz d'échappement. Dans les ateliers de soudure ou à la Fonderie, les aspirations sont insuffisantes. Ajoutons que l'ingénieur de la sécurité nous répète souvent, quand nous revendiquons des améliorations, que si à Massey on respectait la législation du travail, il faudrait fermer l'usine ! »

Un ouvrier de Creusot-Loire - Le Marais (Saint-Etienne) :

« Sur 1.500 ouvriers et mensuels que nous sommes, il y a en moyenne un accident par jour : en 1974, il y a eu 327 accidents, dont 114 avec arrêt de travail. Un employé a été tué, écrasé entre deux wagons. Mais même ces chiffres sont en dessous de la vérité. Nombre d'accidentés ou de jours d'arrêts de travail ne sont pas pris en compte : le service de sécurité de Creusot-Loire fait systématiquement pression sur les accidentés pour que l'accident ne soit pas déclaré ou bien que l'ouvrier continue au moins de faire acte de présence chaque jour à l'usine.

Les risques que nous courons sont énormes. Aux aciéries, ce sont les risques d'explosion lors de la charge des fours, les risques de brûlures, de chutes de pièces transportées en l'air, les encombrements, les passages difficiles et surtout le bruit insupportable du four à arc de 80 tonnes, qui ne possède aucune insonorisation. »

dossier accidents du travail...

les travailleurs parlent

Un responsable syndical de la Polymécanique (Métallurgie - 93 - Pantin) :

A la Polymécanique, où nous subissons du chômage partiel, les accidents du travail ont baissé d'une façon spectaculaire. Pour le troisième trimestre de cette année — juillet, août et septembre 1975, où nous avons travaillé 32 heures en juillet, et 28 heures en septembre — il y a eu 14 accidents du travail avec arrêt. Alors que pour la même période de l'année dernière, où nous travaillions 42 h 30 il y en avait eu 38.

Une preuve, s'il en était besoin, que la fatigue due aux longues journées de travail et l'abrutissement qu'entraînent les cadences infernales sont responsables, au premier chef, des accidents du travail.

Un ouvrier de l'Alsthom (Belfort) :

En février-mars dernier les peintres de la traction se sont mis en grève illimitée pendant 13 jours. Ils désiraient des moyens plus efficaces de protection contre la peinture au polyuréthane.

Cette nouvelle matière est employée à l'Alsthom depuis fin 1971. Elle protégeait trois fois plus longtemps les locomotives que les produits habituels. Mais il a fallu attendre début 1974 pour que le médecin du travail obtienne la composition de ce produit considéré par les fabricants comme secret de fabrication. A cette époque, les peintres ont appris que cette matière était nocive et nécessitait des moyens de protection spéciaux.

Il a fallu finalement cette grève illimitée, plus de trois ans après le début de l'utilisation du polyuréthane, pour qu'enfin des mesures soient prises.

Un ouvrier d'Usinor (Sidérurgie - Dunkerque) :

Usinor, c'est tristement connu : c'est l'usine qui tue et qui mutile. 75 morts en douze ans, et des milliers de blessés graves. De juin à décembre 1974, quatre travailleurs sont morts chez nous, à Dunkerque. Constamment, nous courons des risques mortels. A la Fonderie, par exemple, des camarades doivent sauter dans des rigoles encore rougeoyantes de crasse pour les nettoyer. Ils mettent en vitesse deux truelles de pisé et ressortent en courant, avant que leurs sabots de bois ne s'enflamment.

Périodiquement, aux aciéries, les convertisseurs dans lesquels il arrive que de l'eau tombe se transforment en canons, projetant à des dizaines de mètres des tonnes d'acier en fusion. Dans un autre atelier, où se prépare le minerai, un ancien mineur affirme qu'il a autant de chances de finir silicosé que s'il était resté au fond de la mine, tellement la poussière est dense.

Une ouvrière de Luchaire (Fabrique d'explosifs - Bourges) :

Le bilan de ces derniers mois ? En janvier, trois explosions à une semaine d'intervalle : la dernière a fait trois blessés, dont un brûlé grave et un atelier complètement détruit. En mai, un pouce coupé par une machine au système de sécurité très défectueux. En septembre, l'index d'une camarade broyé par une fraise, alors qu'elle réclamait depuis longtemps un paravent de sécurité. Sur les presses à découper, un système de sécurité d'un autre âge et qui ne donne même pas satisfaction : des poignets de fer reliés aux membres pour tirer l'ouvrier hors du champ de travail de la presse en cas d'accident.

Une infirmière de l'hôpital Edouard-Herriot (Lyon) :

Au printemps, il y a eu au pavillon N onze cas de tuberculose parmi... le personnel. C'est un malade contagieux qui n'avait pas été isolé. Le personnel n'est pas suivi sur le plan médical. Incroyable, mais vrai.

Un militant syndical de Creusot-Loire (St-Chamond) :

Chez nous, la direction annonce toujours des chutes de taux de fréquence des accidents, des chutes qui n'existent que dans ses statistiques. Dans la pratique, l'accidenté se voit proposer une « place tranquille » au bureau ou ailleurs. L'avantage pour le patron : il n'a pas d'accident à déclarer à la Sécurité sociale, ce qui lui permet d'éviter une augmentation du taux de sa cotisation.

Nul patron n'est censé ignorer
Mais nul patron n'est censé la re

AUJOURDHUI, les enfants de six ans ne sont plus astreints à douze heures ou quatorze de travail par jour, comme c'était le cas au milieu du XIX[e] siècle.

Par leur organisation et leur lutte, les travailleurs ont obtenu que les patrons mettent quelques limites à l'exploitation. Et ces limites ont acquis force de loi.

Ainsi, le Code du travail, à ses différents chapitres « hygiène » et « sécurité », réglemente les conditions générales du travail : « *Dans les locaux fermés affectés au travail, le cube d'air par personne employée ne peut être inférieur à sept mètres cubes... Les locaux affectés au travail doivent être aérés... L'aération doit être suffisante pour empêcher une élévation exagérée de la température* », etc.

Mais ces recommandations sont-elles appliquées ? Et quels risques courent les patrons qui ne s'y conforment pas ?

Théoriquement, bien sûr, le patron qui se met en infraction vis-à-vis du Code du travail est passible de certaines sanctions.

En cas de « *risque sérieux d'atteinte à l'intégrité physique d'un travailleur* », résultant de l'inobservation des règles de sécurité, l'inspecteur du travail peut saisir le juge des référés pour faire ordonner toute mesure propre à faire cesser le risque : mise hors service de telle machine, ou fermeture de l'entreprise. Cette possibilité n'est pratiquement jamais appliquée.

Dans tous les autres cas d'infraction, l'inspection du travail peut saisir le tribunal correctionnel, qui peut infliger aux chefs d'établissement des amendes allant de 500 F à 3.000 F, applicables autant de fois qu'il y a de salariés concernés par l'infraction dans l'entreprise. Et en cas de récidive, les chefs d'établissement sont passibles de peines d'emprisonnement de deux mois à un an et à des amendes de 2.000 F à 50.000 F.

Mais là encore, rares sont les infractions qui vont jusqu'aux tribunaux et jusqu'à la condamnation.

Ainsi, la plupart des mesures d'hygiène et de sécurité ne sont pas appliquées.

Par contre, la loi prévoit la non-application des mesures qu'elle détermine par ailleurs.

La loi violée... en toute imp

L'article L. 232-I du Code du travail prescrit : « Les établissements et locaux mentionnés à l'article L. 231-I doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé du personnel. »

Qu'à cela ne tienne ! Non seulement les entreprises ne sont pas salubres, mais des centaines de patrons ne se

Après des listes impressionnantes deux sections « hygiène » et « sécurit deux sur les mêmes articles (R. 232-4 « *Dans le cas où il est reconnu qu' d'appliquer les prescriptions des arti* tous les articles précédents)... *et que travailleurs est assurée dans des cond sont définies par le présent chapitre, blissement dispense permanente ou te*

MIEUX VAUT

Si la loi ne protège pas cidents du travail — de morts et de mutilé contre dans un luxe de ceux-ci.

En effet, accidents et maladies dûment étiquetés, et le code de la S paration financière, après coup, en of accidenté le remboursement des frais lisation, l'indemnisation partielle de l'arrêt de travail, ainsi que l'attribut tions à sa famille « le cas échéant ».

Certes, l'assurance du « risque ac nelles » par la Sécurité sociale est u les travailleurs. Elle leur permet de dent ou d'une maladie grave, de faire vail temporaire ou définitive.

La loi n'empêche pas les patron les oblige seulement à financer l'hô réclame une cotisation, versée aux dont le montant est fondé sur un cal par ladite caisse.

Ainsi, selon la branche industriel

NON COUPABLE !

La « faute inexcusable » de l'employeur ne fut pas reconnue dans le cas suivant :

« Accident dont fut victime une vendeuse de magasin par suite de la rupture du barreau d'une échelle, dès lors qu'il avait été constaté que l'échelle était en bon état et que l'accident était dû au fait que l'intéressée, de forte corpulence, en se pendant au barreau de l'échelle et en se pendant fortement de côté avait exercé sur ce barreau une traction qui avait amené sa rupture. » *(Cass. soc. 10 avril 1962.)*

Exemple cité par les *Liaisons Sociales*, dans leur numéro spécial de septembre 1974 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.)

Témoignage d'un médecin-généraliste :

" On veut bien nous donner des gens à réparer, mais il ne faut pas que nous recherchions les causes des accidents "

LO : Que pensez-vous de l'affaire de Charette ?

R. : **Je suis très heureux de cette affaire de Charette, ou plutôt de l'affaire Wuillaume. Car il s'agit d'un ouvrier qui est mort, on a tendance à l'oublier. De Charette a agi de façon magistrale. Car ces accidents du travail, c'est scandaleux. Et, le plus scandaleux, c'est justement de considérer cela comme normal.**

Dans le cas d'un autre fléau, la médecine recherche la cause. Quand on nous parle d'infarctus, on va chercher le diabète, ou d'autres origines profondes. Mais sur les accidents du travail — et nous, médecins généralistes, recevons quotidiennement un ou deux accidentés du travail — il n'y a rien à faire.

LO : Mais quelle médecine préventive envisageriez-vous pour les accidents du travail ?

R. : **Un accident du travail, apparemment bénin, doit être considéré comme un signal d'alarme d'un accident du travail plus grave qui peut arriver par la suite, à cause d'une fatigue accumulée qui rend le travailleur maladroit. Ceci est important. Et c'est pourquoi les médecins ne veulent pas voir contester (comme cela arrive parfois) leur droit à donner un repos qui peut paraître non motivé à des profanes, mais être en fait tout à fait justifié. On n'a pas besoin de se casser la jambe pour s'arrêter. Justement, pour éviter un accident grave, il faut arrêter une personne et souvent contre son gré. Bien sûr, un ouvrier ne voit pas un arrêt de travail de gaieté de cœur : pour lui, cela veut dire suppression de primes, suppression de beaucoup de choses. Mais quand on le lui explique, il le comprend. L'ennui, c'est que souvent les contrôleurs de la Sécurité sociale n'ont pas conscience de ces faits-là.**

LO : Vous avez quelques griefs à l'égard de la Sécurité socia'e ?

R. : **Par exemple, pour ce qui est des démarches concernant les accidents du travail, il y a souvent interférence entre le médecin traitant et le médecin-conseil de la SS. Souvent, ce dernier ne reconnaît pas l'arrêt de travail, ce qui provoque une expertise. Le médecin traitant a le droit d'assister à l'expertise. Mais en général, il n'en a pas le temps, et, de toute façon, le médecin expert est souverain. L'expertise est souvent sommaire et toujours un peu arbitraire : toute maladie a un caractère subjectif et le médecin expert, qui ne connaît ni la personnalité ni l'environnement du malade, ne peut donc apprécier cet aspect-là.**

Et il y a le problème scandaleux des rentes d'indemnisation. Voici un cas. Une personne reconnue incapable d'assurer son travail — elle a des vertiges — est arrêtée pour un an. C'est un chauffeur poids-lourds ; il a pour rente 400 F par trimestre ! Les experts ont reconnu son incapacité totale de travailler pendant cette période. Mais,

dossier accidents du travail...

la loi... specter...

unité

nent pas pour le reconnaî- publiquement, en accor- nt à certains travailleurs s « primes d'insalubrité ». exemple : chez Luchaire Bourges, 100 F mensuels prime d'insalubrité : 100 F certains travailleurs... pour ler la loi.

Ce sont les patrons eux- èmes qui s'imposent pré- ntivement les amendes. Et ut est dans l'ordre, et l'in- lubrité !

Le 31 décembre 1974, la mine était en deuil : 41 mineurs morts à Liévin. Mais l'enterrement des victimes fut aussi une manifestation d'indignation contre l'incurie des Houillères : « Il n'y a pas de fatalité, nous voulons la vérité ».

(Ph. ADJA)

de prescriptions diverses, les é » du Code s'achèvent toutes 3 et R 233-46) qui stipulent : *l est pratiquement impossible les...* (suit la liste de presque *l'hygiène (ou la sécurité) des tions équivalentes à celles qui il peut être accordé à un éta- mporaire de tout ou partie de ces prescriptions* ».

Ainsi, non seulement la loi ne prévoit pas l'application réelle des mesures d'hygiène et de sécurité qu'elle recommande, mais elle prévoit leur non-application.

C'est qu'en fait, elle est tout entière basée sur l'idée admise que les accidents, comme le dit le langage commun, font partie des « risques du métier » ; que le travail est dangereux, qu'il peut blesser ou tuer, que c'est chose inévitable et qu'il serait vraiment injuste d'en tenir rigueur aux patrons.

GUÉRIR QUE PRÉVENIR

les travailleurs contre les ac- e dont tous les bilans annuels s font foi — elle prévoit par le détails le dédommagement

professionnelles sont classés, écurité sociale prévoit leur ré- frant au travailleur malade ou médicaux, des frais d'hospita- son salaire perdu du fait de on de rentes et autres alloca-

cidents et maladies profession- n acquis non négligeable pour faire face aux frais d'un acci- face à une incapacité de tra-

s de tuer ou de mutiler, elle ital ou le cimetière. Elle leur Caisses d'Assurance-Maladie et cul savant du « risque » estimé

le, selon la fréquence des acci-

dents dans l'entreprise même, selon un savant dosage des taux dits « de gravité » et de « fréquence » des accidents du travail et des maladies professionnelles, selon donc les risques que les patrons font courir aux travailleurs, la loi leur fait un prix. Le « prix » est plus élevé dans le bâtiment que dans les transports, et dans les transports que dans la métallurgie...

Et la prévention des accidents, dans tout cela ? Elle est prévue, sur le papier. Une partie du budget de la Caisse « assurance accidents du travail et maladies professionnelles » lui est réservée... en tout et pour tout quelque 2 % des fonds totaux de cette Caisse.

« Mieux vaut prévenir que guérir », dit le bon sens commun. Mieux vaut guérir (quand c'est possible) que prévenir, telle est la logique de tout le système : d'une part, des recommandations générales, non respectées ; et d'autre part, l'institutionnalisation du dédommagement financier.

ès les barèmes officiels, sa die correspond à une invalidi- 14 %. Cela lui fait 130 F par pour faire vivre sa famille. Il donc des grilles d'invalidi- un bras cassé, ça vaut tant, ambe, tant, etc.

: Mais que faire contre les ents ?

: Pour résumer, il faut consi- les accidents du travail com- n grand fléau, à l'égal des lies cardio-vasculaires. Il faut uer une politique de préven- sérieuse, conséquente, où les cins — en particulier la mé- e du travail — aient un rôle f. Aujourd'hui, on a l'impres- que les accidents du travail nt pas du ressort des méde- : on veut bien nous donner ens à réparer, mais il ne faut que nous recherchions les s des accidents. Les méde- u travail, en liaison avec les leurs et leurs organisations, es CHS, doivent avoir un réel ir de décision.

Rôle et problèmes des inspecteurs du travail vus par l'un d'entre eux

Dans la salle d'attente de l'inspecteur que nous avons rencontré — une petite pièce étroite et sombre — cinq ou six personnes qui ont rendez-vous attendent. Visiblement, c'est long.

LO : Quel est le rôle des inspecteurs du travail en matière d'hygiène et de sécurité ?

R. : **Notre premier rôle est de contrôler que toutes les dispositions légales et réglementaires sont respectées.**

Pour ma part, je considère les questions d'hygiène et de sécurité comme fondamentales. Mais j'ai d'autres tâches et je n'ai pas le temps suffisant pour m'y consacrer comme je le voudrais. Je n'ai pas le temps de faire assez de visites dans les entreprises ; pas le temps de faire toutes les enquêtes qu'il faudrait après accident. Il faudrait que nous soyons plus nombreux, qu'il n'y ait pas, comme c'est actuellement le cas, un seul inspecteur pour 60.000 travailleurs. Et c'est une des raisons d'ailleurs pour lesquelles nous sommes actuellement engagés dans des actions de grèves tournantes.

LO : Et quelles sont les conséquences et l'efficacité de vos visites d'entreprise ?

R. : **Nous avons le pouvoir de constater les infractions, de dresser des procès-verbaux qui sont envoyés au Parquet. Nous pouvons aussi faire d'abord de simples observations aux employeurs, puis, s'ils n'en tiennent pas compte passé un certain délai, leur adresser des mises en demeure (ce qui n'est possible que dans certains cas, codifiés).**

Mais la loi n'est pas appliquée. Nous manquons de temps, c'est une première raison. Et puis, la procédure est trop lourde. Pour que notre travail soit efficace, il faudrait que nous ayons pouvoir de décider l'arrêt des installations défectueuses, quitte à ce que l'employeur, ensuite, fasse appel en référés.

les travailleurs parlent

Un ouvrier de Rhône-Poulenc (Chimie - Pont-de-Claix) :

Ici, nous avons surtout des problèmes de maladies liées aux produits que nous utilisons. Dernièrement, dans l'atelier de destruction des résidus chimiques, des camarades ont attrapé des boutons sur certaines parties du corps : à la nuque, dans le cou, sous les aisselles, à l'aine, sur les organes génitaux. Il se produit parfois des tumeurs sous-cutanés qui peuvent atteindre la taille d'un œuf de pigeon, et les soins externes ne suffisent pas à les soigner, il faut parfois les inciser. Cette maladie est connue sous le nom d'acnée chlorique : elle est liée à la manipulation de produits chlorés.

Un militant syndical Renault (Billancourt) :

Le 3 mai dernier, il y a eu un accident mortel qui a soulevé un émoi profond : un jeune camarade yougoslave de 22 ans est mort ; et de façon horrible : la tête broyée par les électrodes de sa machine à souder. C'était le troisième mort à Billancourt en six mois.

Un jeune sidérurgiste lorrain (Aciéries de Pompey - Lorraine) :

Je travaillais sur un vieux train où tous les passages de cylindres étaient faits manuellement, ce qui obligeait à peu près huit ouvriers à être en permanence entre les cages de laminoirs, à diriger les barres au rouge et les faire rentrer dans les différents passages de cylindres. Ce qui fait qu'ils risquaient à tout moment de prendre une barre sur la figure. Bien souvent, ça arrive que les barres gerbent — c'est-à-dire qu'elles montent en l'air. Et alors, il faut se dépêcher de se « tirer »... Dans ce laminoir, les gars disaient qu'il y avait beaucoup de jeunes, mais qui s'en allaient au bout de quelques jours... c'est aussi ce que j'ai fait.

Un ouvrier de Creusot-Loire (Le Creusot) :

Des accidents, ou risques d'accidents, je pourrais en raconter des centaines... Un des derniers en date : à la veille des vacances, un sous-chef d'atelier (aux ateliers Breuil) a été brûlé, mortellement. Alors qu'il voulait régler la pression d'arrivée d'oxygène à la source-mère en manipulant une grosse vanne, celle-ci a explosé et l'oxygène a tout enflammé sur son passage. Une flamme gigantesque de huit mètres de long. Notre camarade n'a pas pu se dégager à temps. Atteint au troisième degré sur la totalité du corps, il a juste eu la force de faire quelques pas dans l'atelier en disant *« Au revoir, je ne vous reverrai plus »* à tous ceux qui lui portaient secours. Emporté à Lyon, il a succombé à ses blessures.

Une déléguée du CHS de Sacilor (Rombas - Lorraine) :

A l'usine, le danger peut venir de partout. On vous met des pancartes : « Attention à la charge », « Attention à ceci », « Attention à cela »... Il faudrait regarder de tous les côtés.

Manière commode pour la direction de dégager sa responsabilité qui est lourde, car c'est la pagaille qu'elle fait régner dans les ateliers qui nous fait risquer notre peau.

Un lamineur de Sacilor-Rombas (Lorraine) :

Dans les vieux laminoirs, il fallait attraper avec une tenaille le fil qui sortait de la cage, à 800° environ. Il arrivait à certains d'avoir les jambes sectionnées par le fil. Aujourd'hui, le laminoir est automatique et on ne sort plus du fil, mais uniquement des barres, avec toutes sortes de profilés. Mais parfois la barre sort du rouleau et se dresse, ou bien elle part sur le côté. Il ne reste plus, alors, qu'à piquer un cent mètres, poursuivi par la barre. Dans l'équipe, je suis réputé pour ce genre de marathon. Une nuit, j'ai dû prendre ainsi deux fois la fuite.

Un ouvrier de Cégédur - Issoire (Sidérurgie) :

Dans le secteur où je travaille, pratiquement toutes les machines sont dangereuses : il y a eu 44 accidents depuis le début de l'année, qui ont entraîné des arrêts de travail prolongés. De grosses pancartes ont été affichées au-dessus de chaque machine pour signaler les points dangereux. Cela ne coûte pas cher au patron, mais sur les machines elles-mêmes : aucun système de sécurité.

Mais nous n'acceptons pas tout. Il y a deux ans, la maîtrise refusait de changer des élingues qui étaient défectueuses — des brins d'acier étaient cassés, ce qui mettait d'ailleurs la direction en infraction. Devant le contremaître, nous avons alors carrément coupé les élingues... et bon gré, mal gré, nous avons eu des élingues neuves. Là où je suis actuellement, les tôles d'aluminium sont empilées sur des châssis, et les châssis les uns sur les autres. Normalement, l'empilement ne devrait pas dépasser deux mètres. Récemment, comme la pile atteignait 3,5 m de haut et était d'un équilibre plutôt précaire, nous avons arrêté le travail et nous avons attendu que le chef de la sécurité descende. Nous refusions de travailler tant qu'ils n'auraient pas fait évacuer les châssis.

Uné ouvrière de la Bourgogne-Electronique (Dijon) :

Chez nous, les risques proviennent de l'utilisation de certains produits dangereux : produits toxiques, inflammables, explosifs, en grande quantité. En décembre 1974, douze camarades ont été intoxiqués et une hospitalisée pendant un mois, à cause d'émanations de « nickel Carbonyle ». Parce que l'évacuation était défectueuse : un ventilateur refoulait les émanations... dans le bâtiment.

Un ouvrier de l'APC (production d'engrais chimiques - Toulouse) :

A l'APC, il y a beaucoup d'accidents, dont environ un ou deux mortels par an. Le dernier accident mortel date du 7 juin dernier. Un accident atroce. En essayant d'amener un wagon de chemin de fer face au tapis roulant de l'entrepôt d'engrais, un de nos camarades s'est fait accrocher par le câble qui l'entraîna vers la « poupée » du cabestan.

Que fait la direction ? Elle installe un panneau à l'entrée d'une des portes, signalant le nombre d'accidents bénins, graves, mortels dans le mois précédent...

dossier accidents du travail...

les travailleurs parlent

Un ouvrier de la Fonderie Pompex (banlieue rouennaise) :

« Cette année, le bilan a été particulièrement lourd. En six jours, du 24 au 30 avril ont eu lieu quatre accidents très graves. Le jeudi 24 avril, un monteur en charpente métallique d'une entreprise extérieure était électrocuté : il travaillait près d'un pont roulant, il a touché les câbles d'alimentation de ce pont — qui n'étaient pas gainés — et à la suite de la décharge reçue, a fait une chute de cinq mètres. Le 23 avril, la veille, un câble de pont roulant transportant une poche d'acier en fusion s'était cassé : deux ouvriers grièvement brûlés. Dans ce même atelier « centrifugation - tubes », un mois auparavant, quatre ouvriers avaient été brûlés à la suite de l'explosion d'un tour, et l'un d'entre eux est mort. »

Un ouvrier des Câbles de Lyon (Métallurgie - Lyon) :

« On va sous peu — j'espère — entendre parler de notre entreprise dans la presse. Le 1er décembre prochain, le patron passe en jugement à la cinquième chambre correctionnelle de Lyon. Le syndicat CGT se porte partie civile. Car l'année dernière, un travailleur est mort du fait de la négligence criminelle de la direction : malgré toutes les réclamations qui avaient été faites, elle continuait à utiliser des chariots non adaptés au transport de lourdes bobines (certaines pèsent plus de 5 tonnes). Et c'est comme ça que l'un d'entre nous a été écrasé sous une bobine qui avait glissé du chariot. »

Un ouvrier d'Ugine-Carbone (Métallurgie - Grenoble) :

« Chez nous, le Comité d'Hygiène et de Sécurité est très actif. Dernièrement, il y a environ six mois, il a fait condamner le patron à neuf fois 500 F d'amende pour avoir fait travailler des intérimaires sur des sableuses — ce qui veut dire des risques de silicose — sans leur avoir fait passer de visite médicale. Bien sûr, la peine n'est pas lourde par rapport aux risques que nous courons, mais cela nous a fait plaisir. »

Une ouvrière de la CII (Toulouse-Electronique) :

« Chez nous, c'est surtout les maladies nerveuses. D'après une récente enquête, 80 % des OS — femmes — ont eu des crises de nerfs ou de la dépression, chez elles ou à l'usine. Cela est dû au rendement et aux travaux minutieux. Beaucoup parviennent à se dominer à l'usine, mais « explosent » chez elles. Toutes disent cela. Mais la direction prétend que ce sont des problèmes personnels. Mais c'est faux. J'y travaille, et je sais que c'est bien vrai. Malgré ma « conscience », mes nerfs s'usent vite. »

UNE LUTTE

L'EXPLOITATION capitaliste tue, mutile. Tous les jours, dans les usines, sur les chantiers, des centaines de travailleurs sont grièvement blessés, restent handicapés à vie. Tous les jours, la liste des morts s'allonge. Et tout le monde de dénoncer ce « fléau social », d'avancer des chiffres, de se lamenter. Mais que faire contre ?

Certes, tant que subsistera le système d'exploitation actuel la course effrénée au profit, au mépris total des conditions de travail des hommes, il y aura toujours des morts, des mutilés. Mais cela dit, les travailleurs peuvent et doivent lutter contre, c'est une question vitale pour eux. Et la lutte contre les conditions inhumaines de travail, contre l'insécurité, mais aussi plus généralement contre les cadences, contre les horaires trop longs qui entraînent l'épuisement et les accidents, est une lutte au moins aussi importante à mener que le combat pour de meilleurs salaires, ou contre le chômage.

Comment mener cette lutte ?

Tout d'abord, en utilisant toutes les possibilités légales. Tout en sachant qu'elles sont d'une efficacité limitée. Et il faut dire qu'elles sont loin d'être exploitées au maximum. Partout, dans toutes les entreprises, les travailleurs les plus conscients doivent systématiquement faire appel à toutes les instances possibles pour imposer le respect des règles d'hygiène et de sécurité : faire appel à leurs représentants syndicaux, aux délégués du personnel, aux délégués des Comités d'Hygiène et de Sécurité, au médecin du travail, à l'inspecteur du travail. Ils doivent et ils peuvent s'adresser directement à la Sécurité sociale, faire venir sur les lieux ses contrôleurs. Ils peuvent faire appel aux tribunaux, au procureur de la République, porter plainte auprès de celui-ci en cas de violation flagrante de la loi.

Mais aussi et surtout, les travailleurs conscients doivent faire appel à la conscience et à la mobilisation de leurs camarades de travail. Car l'idée que les accidents sont dus à la fatalité, qu'ils sont inévitables, qu'on ne peut travailler sans courir de risques, ne sort pas seulement de la bouche des patrons et de tous ceux qui défendent leur système. Malheureusement, elle est aussi dans la tête de bon nombre de travailleurs. Et c'est contre elle qu'il faut combattre.

Les travailleurs conscients doivent faire comprendre à

Qu'est-ce que l'INRS?

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) est un organisme privé, institué par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Son but est de « *contribuer, sur le plan technique, à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène du travail, ainsi qu'à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles* ». C'est essentiellement au centre de recherche de Nancy de l'INRS que sont confiées les enquêtes. Chaque travailleur a en effet le droit de réclamer à la Sécurité sociale une enquête sur son poste de travail, s'il l'estime dangereux pour sa santé.

Par ailleurs, l'INRS publie des brochures, des films, des revues statistiques et techniques.

Interview d'un militant C.F.D.T. du Centre de recherches de l'INRS de Nancy

LO : *L'INRS à Nancy, qu'est-ce que c'est ?*

R : A Nancy, c'est un centre de recherche ; le siège est à Paris. Ici il y a trois cents chercheurs, beaucoup de matériel : en matière de sécurité, c'est le truc qu'on montre un peu partout pour le prestige, c'est la façade.

LO : *Qu'est-ce que tu en penses ?*

R : L'INRS fait des études intéressantes. Par exemple, la CRAM lui soumet un problème d'allergie dans une usine : l'INRS va faire une étude chimique, une étude toxicologique. Techniquement c'est bien, il n'y a pas de problème de crédits, de moyens.

Mais les conclusions qu'il va tirer de l'étude sont timorées. Si on fait un rapport sur les facteurs d'accident, on essaie de voir tout dans le détail, mais on ne va pas dire que les accidents sont dus aux cadences, alors que bien souvent c'est la raison essentielle, tout cela parce qu'à la direction ils ne veulent pas déplaire aux patrons. Le conseil d'administration est bien paritaire et les syndicats y sont représentés à 50 % (la CGT, la CFDT, FO et la CFTC), mais pour les orientations à prendre ce sont en fait les représentants du ministère qui décident seuls.

LO : *Est-ce que l'INRS a des moyens de pression vis-à-vis des patrons en matière de sécurité ?*

R : Non, on a seulement un rôle de consultation, on n'a aucun pouvoir face aux patrons qui ne sont pas dans les normes : si par exemple on fait une étude sur les casques de sécurité, l'industriel peut acheter les casques qu'il veut, ceux qu'on lui a conseillés ou d'autres.

INTERVIEW DE LA VEUVE D' MORT D'UN ACCI

LO : *Comment s'est produit l'accident ?*

R : Je ne sais pas bien, une poutre s'est écroulée et tout leur est tombé dessus, 80 tonnes de béton. Ils étaient trois : un jeune de 24 ans, un Portugais et mon mari.

LO : *Comment cela s'est passé pour vous ?*

R : Les policiers sont venus à 5 heures du soir, ils m'ont dit qu'il était blessé, que c'était grave, qu'il fallait que je descende tout de suite à l'hôpital. J'ai couru prendre le car. A l'hôpital, on m'a dit d'attendre et à 7 heures, on m'a dit : « *Ton mari, il est mort.* »

LO : *Que s'est-il passé après ?*

R : Après, il a fallu courir tous les jours à l'entreprise pour des papiers, pour la fiche de paie, pour obtenir la pension de la Sécurité sociale. On nous demandait des fiches de paie depuis 1960. Alors, il a fallu courir dans toutes les entreprises où il avait travaillé. On nous a mê-

Interview d'u

LO : **Comment se fait-il que si peu d'affaires concernant des accidents de travail soient évoquées devant les tribunaux ?**

R. : Effectivement, elles le sont peu. Voici des chiffres qui sont extrêmement parlants. Les inspecteurs du travail ont constaté, pour l'année 1974, quelque 600.000 infractions à la législation du travail. Mais ils n'ont dressé que 11.366 procès-verbaux. Cela montre qu'il y a un problème déjà au niveau des inspecteurs du travail. Tout d'abord, ils sont sous-équipés, ils ne sont pas assez nombreux. En outre, ils ont toujours, il faut bien le dire, des difficultés à effectuer des contrôles dans les grosses et moyennes entreprises. C'est un des aspects de la question. Mais, deuxième aspect, les inspecteurs du travail pratiquent l'auto-censure car ils savent très bien que même s'ils se fatiguent à constater de nombreuses infractions, cela aboutit à des condamnations minimes devant les tribunaux.

C'est le premier filtre, celui des inspecteurs du travail.

Le deuxième filtre, c'est le Parquet. Le procureur de la République est maître des poursuites. Il peut décider en opportunité qu'il va poursuivre ou non.

Troisième écrémage, c'est ce-

dossier accidents du travail...

VITALE

tous leurs camarades qu'il n'y a pas de fatalité, que la plupart des accidents n'arriveraient pas si les travailleurs, tous ensemble, refusaient les conditions de travail que les patrons cherchent à leur imposer.

Et cela est possible, pour peu qu'on le veuille. Dans les ateliers, sur les chantiers, il faut refuser les cadences épuisantes, refuser les machines dangereuses, refuser les primes « d'insalubrité » ou de « risques ». Il faut refuser de prendre le moindre risque. Et c'est possible. C'est avant tout un problème de conscience et d'organisation.

Mais cette lutte-là est indispensable : les travailleurs viennent à l'usine pour gagner leur vie. Pas pour la perdre. Pas pour prendre le moindre risque de la perdre ni de compromettre leur santé.

la prévention des accidents... par la pénalisation financière des patrons

La pression de la Sécurité sociale est un peu plus forte que celle des tribunaux, dont les patrons n'ont pas grand-chose à craindre.

Les Caisses régionales d'Assurance maladie disposent de contrôleurs et d'ingénieurs-conseils qui peuvent pénétrer dans les entreprises pour y mener des enquêtes.

Et si, à la suite d'infractions constatées par les contrôleurs de la Sécurité sociale, et à la suite de leur injonction de prendre les mesures nécessaires, l'employeur n'obéit pas, la Caisse régionale peut lui imposer une cotisation supplémentaire.

En cas d'accidents répétés, par exemple, ou d'infractions graves, la cotisation de l'entreprise peut faire des bonds importants, des bonds qui se répercutent sur des périodes qui peuvent excéder un an, avant tout réexamen du barème. Cela peut passer de la cotisation simple, au double, au triple, voire au quintuple...

Entretien avec un contrôleur de la Sécurité sociale de Saint-Étienne

LO : *En quoi consiste votre travail ?*

R : Les quatre premiers jours de la semaine, nous visitons les entreprises. En général, nous les prévenons de notre visite afin de pouvoir toucher le personnel compétent en matière de sécurité. Nous discutons avec les ouvriers et nous avons des rapports avec les CHS. Lorsqu'il y a des accidents graves, nous allons souvent enquêter dans l'entreprise. A la suite de notre visite, nous envoyons nos remarques au directeur de l'entreprise et à l'inspecteur du travail. Si le patron n'en tient pas compte, nous lui envoyons trois avertissements, puis un dernier avertissement unique avec un délai de réalisation. Si les modifications réclamées n'ont pas encore été effectuées dans ce délai, la part patronale des accidents de travail est majorée. L'augmentation peut aller de 25 à 200 %. Mais, en général, il est rare que cela dépasse 25 %. Et les entreprises finissent par céder.

les travailleurs parlent

Un ouvrier de la General-Motors (Gennevilliers) :

« Pour nous, l'annexe de l'usine, c'est l'hôpital Beaujon. Nombre d'entre nous y sont régulièrement conduits. On ne compte plus les phalanges que les camarades laissent sous les presses, parce que les systèmes de sécurité ne fonctionnent pas. En février dernier, il y a même eu, coup sur coup, dans la même journée, deux accidents graves sur la même presse. Après le premier accident, la direction, contrairement à ses affirmations, n'avait même pas pris les mesures nécessaires pour que la machine en cause soit mise hors d'état de fonctionner à nouveau.

Un cheminot de Paris :

« Un des secteurs les plus dangereux c'est les travaux sur la voie. Pendant qu'ils se font, la circulation est en général maintenue. La protection consiste en deux « protecteurs », deux gars chargés d'avertir de l'arrivée d'un train en... sonnant de la trompe ! Il faut être rapide et dégager la voie en transportant le matériel (une tirefonneuse — appareil à boulonner les traverses — pèse près de cent kilos). Un autre secteur dangereux : les triages.

Le règlement P9 interdit de courir dans les triages, de monter sur les marchepieds en marche, de passer sous les wagons, etc. Mais il est impossible de s'y conformer sans retarder des trains... Au point que le respect du P9 est une forme de grève ou considérée comme telle par les cheminots ! »

Un délégué du personnel de Chausson (Gennevilliers) :

« Chausson bat tous les records de la métallurgie en matière d'accidents. Le taux de fréquence est le plus élevé après celui des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Il est deux ou trois fois plus élevé que celui des entreprises de l'automobile qui arrivent pourtant déjà en bonne place. Et pour ce qui est de la gravité, c'est pareil.

Cette insécurité, cela a été une des raisons de notre grève du printemps dernier. »

UN TRAVAILLEUR ALGERIEN ENT DU TRAVAIL

me demandé ce qu'il faisait en Algérie, ses maladies, ses arrêts de travail. Moi je ne sais pas lire, pas écrire, je devenais folle. Au moment où on croyait être tranquille, il manquait quelque chose au dossier. Il fallait tout recommencer.

LO : *Est-ce qu'il y a eu une enquête ou un procès contre le patron ?*

R : Il y a eu une enquête de la Sécurité sociale. Ils ne m'ont rien donné, rien dit, juste un procès-verbal de l'enquête. On ne sait pas si le patron a eu quelque chose.

LO : *Que touchez-vous depuis la mort de votre mari ?*

R : J'ai droit à une pension de 3.000 F par trimestre de la Sécurité sociale, pour moi et mes enfants. J'en ai encore cinq à la maison. Un fils a eu dix-huit ans, alors ils ont enlevé sa pension. Une fois que tous les enfants seront partis, il restera 1.200 F par trimestre. Les gens croient qu'on nous a donné des millions.

n responsable du Syndicat de la Magistrature

lui des juges. J'ai quelques chiffres qui portent sur l'année 1972. Sur 16.000 infractions relevées par procès-verbaux, il y a eu seulement 12.000 condamnations. Sur ce chiffre, il y en a eu 4.000 à des peines inférieures au minimum légal, environ 2.000 qui ont été au minimum légal, et environ 5.400 qui ont dépassé ce minimum. C'est bien la preuve flagrante que la magistrature répugne à condamner sévèrement ces infractions.

Les raisons de cette répugnance sont de plusieurs ordres. Une de ces raisons, c'est que dans la magistrature, il y a une grande méconnaissance du monde du travail : les magistrats se transportent très rarement dans les entreprises, ce qui fait que lorsqu'ils sont face à un accident de travail, leur démarche naturelle, c'est un peu une démarche qui consiste à partir du fait et à essayer de voir si d'abord l'ouvrier qui a été tué ou blessé n'avait pas commis une faute et puis ensuite à remonter la hiérarchie, en passant par le contremaître jusqu'à l'ingénieur.

LO : **Est-ce que vous pensez que des actions telles celles du juge de Charette peuvent contribuer à modifier la situation ?**

R. : Le problème a été posé. Il est regrettable qu'il l'ait été parce qu'un ouvrier est mort, mais il se trouve qu'il y en a de nombreux autres. Est-ce que cela va changer la jurisprudence ? Nous ne pouvons pas le dire. Ce que nous pouvons dire, c'est que normalement les magistrats syndiqués, et maintenant l'ensemble des juges — avec toutes les déclarations qui ont été faites — ne peuvent qu'être sensibilisés sur ces problèmes. Il faut être très clair. Nous ne faisons pas de racisme anticadre, ni de racisme antipatron. Notre analyse a toujours été que, finalement, nous étions là pour faire respecter la loi, que la loi était la même pour tout le monde. Mais que cette loi commune s'applique tout d'un coup à un directeur ? A ce moment-là, des tas de forces se mettent en branle — le garde des Sceaux, le CNPF, la CGC, etc. — pour que cette loi commune ne s'applique pas.

LO : **Quels moyens a un juge, une juridiction de jugement, d'imposer par exemple une diminution des cadences ?**

R. : Aucune. Une juridiction de jugement n'a qu'un pouvoir, c'est de condamner les responsables qui violent la loi. C'est tout. Elle n'a pas le pouvoir de contraindre un patron à améliorer les conditions de sécurité dans son entreprise.

LO : **Un autre problème. Celui de la lenteur avec laquelle ces affaires sont évoquées. La mort de l'ouvrier Wuillaume date de huit mois.**

R. : Cette lenteur est due au fait qu'il y a une délinquance facile à appréhender, le vol en flagrant délit, et une délinquance difficile à appréhender. On peut constater que cette dernière ne concerne pas la même classe sociale. C'est toute la grande délinquance économique, ce qu'on appelle communément la délinquance en col blanc. Ce sont les infractions à la législation sur le travail. Dans l'affaire Chapron, cela a été relativement vite, par rapport à d'autres. Les faits datent de janvier. Le juge d'instruction de Charette a été saisi en avril. Avant qu'il arrive à se convaincre de la responsabilité de Chapron, il a fallu qu'il ait les rapports de l'inspection du travail. Il a fallu qu'il ait le rapport de police. Il a fallu qu'il entende un certain nombre de témoins. Or on avait essayé de dissimuler des preuves puisqu'on avait modifié immédiatement après le décès les conditions dans lesquelles s'était déroulé l'accident : on avait changé un éclairage et on avait changé la pente sur laquelle circulaient les wagonnets. Il a fallu, les vacances intervenant entretemps, trois ou quatre mois pour établir les faits.

Si l'on prend l'autre affaire Chapron — car il y en a une autre, qui date du mois de mars — on a appris par la presse que les rapports de l'inspection du travail venaient seulement d'être déposés au Parquet. Aucune information judiciaire n'est encore ouverte, à ma connaissance. Quelles vont être maintenant, à supposer qu'un juge d'instruction soit saisi, les moyens d'investigations de ce juge, sept mois après ? A la limite, pour constater efficacement des infractions, il faudrait que dès qu'un accident mortel se produit, la police avise le Parquet qui ouvre alors une information et que le juge se transporte sur les lieux, tout de suite, car 24 heures ou 48 heures, cela permet de modifier les conditions matérielles dans lesquelles l'accident s'est déroulé.

LO : **Et contre qui peut-on porter plainte ?**

R. : Eh bien, une plainte contre X. Mais comment exiger qu'il y ait une enquête ? En fait, il n'y aura vraiment enquête sérieuse que s'il y a un rapport circonstancié de l'inspecteur du travail, ou mieux, s'il y a un rapport de police.

LO : **La première chose est donc de faire intervenir la police ?**

R. : A condition qu'elle veuille entrer dans l'entreprise et qu'elle le puisse.

LO : **N'a-t-elle pas pouvoir d'entrer dans les entreprises pour mener son enquête ?**

R. : Si. A priori, l'entreprise n'est pas un lieu privilégié où la police n'aurait pas le droit d'entrer. Mais pour cela, il faut qu'elle considère qu'un homicide involontaire — accident de travail — soit quelque chose d'aussi grave qu'un homicide involontaire — accident de la route. Quand il y a un accident mortel de la circulation, il y a toujours constat de la police. Ils se transportent sur les lieux, dressent des plans, entendent les témoins. Cela devrait être fait pour les accidents du travail.

dossier accidents du travail...

Comités d'Hygiène et de Sécurité

DEPUIS août 1974, une réforme des Comités d'Hygiène et de Sécurité est entrée en vigueur, dont nous donnons ci-dessous les grandes lignes. Essentiellement, elle renforce le nombre de délégués à ces comités, et leurs prérogatives.

Malheureusement, même si le CHS ne peut à lui tout seul résoudre tous les problèmes de sécurité dans l'entreprise — d'autant qu'il n'a aucun pouvoir de décision — les travailleurs n'exploitent pas au mieux de leurs intérêts les possibilités qu'il leur offre.

Tout d'abord, dans de nombreuses entreprises, le CHS n'existe pas ; des statistiques du ministère du Travail indiquent que dans 50 % des entreprises où, de par la loi, devrait exister un CHS, il n'en existe pas.

Ensuite, bien souvent, là où un CHS existe formellement il n'a pas de vie réelle. Ses membres ne font pas tout ce qu'ils pourraient faire, n'interviennent pas chaque fois qu'ils pourraient le faire, ne remplissent donc pas leur tâche qui pourrait et devrait être de sensibiliser et mobiliser tous les travailleurs de l'entreprise sur le problème vital pour eux des conditions générales du travail.

Tous les travailleurs et tous les militants syndicalistes conscients doivent avoir à cœur de donner le maximum de vie aux CHS.

Le contenu de la réforme

Le CHS est obligatoire dans les établissements industriels de plus de 50 salariés. Plusieurs CHS ou sections de ce comité peuvent être créés, en fonction des secteurs géographiques de l'entreprise.

Nombre de délégués au CHS

Entreprises de 51 à 500 salariés : 3 délégués.

Entreprises de 501 à 1.500 salariés : 6 délégués.

Entreprises de plus de 1.500 salariés : 9 délégués.

Dans les entreprises de plus de 1.500 salariés, le nombre de délégués peut être supérieur à 9 du fait de l'existence de plusieurs CHS distincts.

Mode d'élection des délégués au CHS

S'il n'existe pas de Comité d'entreprise dans l'établissement, les délégués au CHS sont élus par l'ensemble du personnel.

S'il existe un CE, les délégués au CHS sont élus par un collège électoral restreint, comprenant délégués au CE et délégués du personnel.

Durée du mandat et protection légale

Mandat de deux ans. Délai de remplacement d'un membre du CHS : un mois. La protection des délégués au CHS est la même que celle assurée aux délégués du personnel.

Tâches assignées au CHS

Le CHS doit procéder à des enquêtes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, et tous les trois mois, à des inspections de prévention. Il a toute initiative pour confier à ses membres des missions individuelles sur les problèmes de sécurité. Toutes les démarches et les interventions du CHS doivent être consignées sur un registre spécial, communiqué à l'inspecteur du travail.

Paiement des heures de délégation

Aucun nombre d'heures fixes n'est accordé aux délégués au CHS. Mais la loi prévoit que le temps qu'ils passent à assumer leurs missions est rémunéré comme temps de travail.

« Danger imminent »

Le délégué au CHS ne peut pas faire cesser le travail, même en cas de danger imminent. Dans ce cas, il peut seulement aviser le chef d'établissement qui doit intervenir, ou bien, s'il estime ne pas devoir interrompre les travaux s'effectuant dans des conditions de sécurité insuffisantes, le faire savoir à l'inspecteur du Travail dans un délai de 24 heures, sous peine de sanctions.

Le point de vue de médecins du travail

LE DOCTEUR PIGEMENT, EX-MEDECIN DU TRAVAIL, LICENCIE DE CHRYSLER-POISSY EN JANVIER 1974

LO : **Quelles conditions de travail sont faites aux médecins du travail, chez Chrysler ?**

R. : Je me suis retrouvé médecin adjoint dans un secteur de production, sous l'autorité directe d'un médecin de poste, lui-même relevant du médecin-chef, directeur tout-puissant du service médical. Les médecins de poste sont soigneusement sélectionnés pour ne pas créer d'ennuis à la direction. Mais les médecins adjoints sont des nouveaux venus qui peuvent ruer dans les brancards. Aussi avions-nous une autonomie très limitée.

Le médecin de poste pouvait casser ma signature pour les problèmes d'intoxication au plomb, pour les dérogations d'horaires, etc. Il existait une commission médicale qui toutes les semaines tranchait sur les cas épineux : les médecins adjoints en étaient exclus, **« pour éviter les fuites »**, comme me l'a déclaré le médecin-chef. Nous n'avions pas le droit non plus de soigner des délégués du personnel, de peur que nous ne leur fournissions trop d'informations en discutant avec eux... Ils devaient être vus directement par les médecins de poste, en lesquels la direction pouvait avoir confiance.

LO : **Pouvez-vous citer quelques exemples de problèmes d'hygiène et de sécurité rencontrés chez Chrysler ?**

R. : Il y avait le problème de la cantine. Les ouvriers avaient 42 minutes pour manger. Le temps d'aller à la cantine, d'en revenir, de se servir, de payer, il leur restait 20 à 25 minutes. Les gars peuvent avoir des maux d'estomac et des troubles généraux à cause de cela.

A l'atelier de peinture, pour citer un autre exemple, il faisait très chaud, surtout à la sortie des fours. L'été, la température montait jusqu'à 40 à 50 degrés. Voyant les gars tout en sueur, je m'étais étonné qu'il n'y ait pas de climatisation. On m'avait répondu de cette façon cynique : « Cela ne dure que les mois d'été et on ne va pas faire une telle dépense pour trois mois par an. Et ce sont des immigrés qui travaillent là : ils sont habitués à la chaleur et ça leur rappelle leur pays ».

LO : **Comment s'est passé votre licenciement ?**

R. : Il y a souvent eu des accrochages. J'allais souvent dans les ateliers, demandais des changements de postes, j'apparaissais comme un empêcheur de tourner en rond. Au cours d'une réunion, je me suis violemment affronté avec le médecin-chef. Deux mois plus tard, le 3 janvier 1974, j'étais convoqué à la direction du personnel et là on m'annonçait mon licenciement, sous prétexte que je n'avais pas la spécialité de médecin du travail. En liaison avec la CGT, j'ai fait appel à la presse et j'ai attaqué en justice. Le tribunal d'instance de Poissy a absous la direction. J'ai fait appel et le procès doit avoir lieu à Paris en février 1976.

LO : **Que disent les ouvriers à propos des accidents du travail ?**

R. : Les gens ont peur, ils n'osent pas parler. D'une part à cause de l'ambiance générale chez Chrysler. Et aussi parce que pour eux, et à juste raison, le médecin du travail, c'est la direction.

Un autre médecin

« ...Chez Chrysler, des maladies professionnelles, il n'y en avait pas. C'est moi qui les ai fait déclarer et c'est pourquoi je suis parti.

En effet, comme j'étais dermatologue, je me suis aperçu qu'il y avait de nombreux ouvriers qui avaient des eczémas, des boutons très certainement liés à une maladie professionnelle. Alors, j'ai eu des entretiens avec le médecin-chef, avec le médecin responsable de poste et eux affirmaient que ce n'était pas à nous de déclarer quoi que ce soit. J'ai repris les textes de loi, je les ai bien étudiés, je leur ai prouvé que c'était à nous de déclarer les maladies professionnelles et j'ai écrit. Et puis, on a fini par les déclarer.

On a d'abord déclaré les maladies non-indemnisables. Il y en a eu 10, 20, 30, je ne sais plus. Puis un jour, on s'est rendu compte qu'un certain nombre d'entre elles étaient tout de même indemnisables : celles qui touchaient au trichloréthylène, à des solvants. Alors, on en a déclaré deux, trois... et chaque fois, l'inspecteur du travail venait étudier sur les lieux. Alors, ça, l'inspecteur venant chez Chrysler, c'était toujours très mal ressenti ! Ce qui fait qu'au bout d'un certain temps (c'était jusqu'alors moi qui faisais toutes ces déclarations), le médecin-chef m'a dit : **« Vous avez déclaré un certain nombre de choses qui n'étaient pas certaines, qui étaient à la limite, je crois qu'il serait préférable que ce soit moi qui fasse les déclarations »...**

Un autre problème : les visites médicales d'embauche. Car ce service m'a été confié un temps. Le médecin-chef m'avait dit : **« Je ne veux plus vous voir dans l'usine, passez à l'embauche ».** Mais à ce service, je leur ai imposé des transformations.

J'avais connu des examens d'embauche où un seul médecin examinait jusqu'à quarante personnes dans une matinée. En effet, il y avait des périodes où Chrysler embauchait 2.000 ouvriers, 2.000 Marocains, 2.000 Turcs... Et il y avait une pression importante du service du personnel pour que les gars soient examinés le plus vite possible, afin qu'ils puissent vite travailler.

Alors, j'ai ressorti un texte de loi qui dit que l'on doit examiner un ouvrier tous les quarts d'heure et pas plus. Et quand on m'a demandé les normes d'activité, j'ai répondu que je ne pouvais en examiner que quatre à l'heure, comme le prévoyait la loi. Il faut dire que quand on amène 2.000 travailleurs, à raison d'un quart d'heure chacun, vous voyez ce que ça représente comme nombre d'heures ! J'ai fait comme ça, pendant plusieurs mois. Un embouteillage monstrueux au service d'embauche. Au point que l'entreprise a dû mettre avec moi un autre médecin adjoint. »

la médecine du travail

LA législation française a instauré depuis 1946 et réglemente un service de médecine du travail, dont l'organisation a été revue en 1969.

Ainsi, tous les établissements employant des salariés doivent mettre à la disposition de ceux-ci un service de médecine. Selon la taille de l'établissement et le nombre de salariés, l'employeur peut soit avoir recours à un service de médecine du travail inter-entreprises, soit à un service autonome, propre à son entreprise. Lorsque le temps que doit consacrer le médecin du travail (une heure par mois pour trente salariés) est au moins de 173 heures par mois, l'employeur doit organiser un service médical autonome, comprenant un médecin à temps complet. Et ce service médical est placé sous la surveillance du Comité d'entreprise.

Quelles tâches ont les médecins du travail ? Ils participent aux travaux des Comités d'entreprise et des Comités d'Hygiène et de Sécurité. Théoriquement, ils devraient consacrer les deux tiers de leur temps à examiner les travailleurs de l'entreprise (tous, au moins une fois par an ; et certains plus souvent : jeunes, femmes enceintes ou travailleurs soumis à une surveillance plus particulière du fait de leur travail), ainsi que les nouveaux embauchés. Et pour le tiers restant, ils devraient le consacrer à surveiller l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise par des visites régulières de celles-ci.

Beaucoup de travailleurs s'interrogent sur l'efficacité de cette médecine du travail. Le médecin ? Souvent, ils le voient peu, surtout pas dans les ateliers, et quand il intervient, ce n'est pas toujours pour les soutenir et les aider.

Mais, si la faute en incombe parfois à certains médecins qui, par toute leur formation et leur mentalité, se considèrent plus au service du patron qu'à celui des ouvriers, ce n'est pas toujours le cas.

Ce qui est certain, c'est que d'une part la loi ne leur accorde qu'un rôle purement consultatif, que d'autre part (dans les grandes entreprises surtout) ils sont les salariés du patron, embauchés ou débauchés par lui, et qu'enfin ils sont souvent en nombre insuffisant pour faire face à toutes les tâches qui pourraient être les leurs.

EN LUTTE

Mercredi 8 octobre

SOVIREL : près de 500 ouvriers en grève près de Nemours ont bloqué pendant près d'une heure l'autoroute du Sud, pour protester contre les 180 licenciements projetés par la direction parmi les 3.300 salariés.

COMSIP (Société multinationale travaillant à la réalisation d'équipements pétroliers et nucléaires) : le personnel a déclenché une grève avec occupation des locaux pour protester contre l'annonce par la direction de 750 licenciements et de mutations « inacceptables » visant environ le même nombre de personnes. 3.000 personnes sont en grève dans les différents sièges à travers la France.

LE PRINTEMPS - Rennes : un accord est intervenu entre les syndicats et la direction. Les travailleurs, en grève depuis le 5 septembre, ont obtenu une augmentation mensuelle de 200 F et des assurances en matière de garantie de l'emploi pour les travailleurs temporaires.

CONFECTION INDUSTRIELLE DU PAS-DE-CALAIS : les 300 ouvrières se sont opposées à la pose de scellés des locaux de leur entreprise qu'elles occupent depuis le 18 juillet pour garantir leur emploi. La liquidation des biens de la société a été prononcée le 3 septembre.

GEGE : les 370 salariés de cette usine de jouets de Moingt (Loiret) se sont mis en grève et ont occupé les locaux de l'entreprise. Ils réclament une augmentation de salaire de 15 % et une prime de fin d'année ou le treizième mois.

ATO - CHIMIE - Gonfreville : les 400 travailleurs, en grève depuis le 24 septembre, ont décidé de prolonger le mouvement.

ENTREPRISE VAROISE DE BETON PRE-CONTRAINT - La Seyne : dans cette entreprise, où les travailleurs sont en grève depuis mardi 7 octobre, les membres du piquet de grève se sont plaints d'avoir été victimes d'une agression. Selon les syndicalistes, les quatre membres du piquet de grève, tous des travailleurs nord-africains, ont été blessés par le conducteur d'un camion qui a foncé délibérément sur eux. Les quatre travailleurs, légèrement blessés, ont été examinés à l'hôpital.

Jeudi 9 octobre

BISCUITERIE NANTAISE : le travail reprend ce jour aux usines de Nantes et Vertou. Les travailleurs en grève depuis le 22 septembre ont obtenu une augmentation de 85 francs pour le personnel ouvrier-employé payé au bordereau et de 65 F pour les autres. La prime de vacances d'hiver a d'autre part été portée de 100 à 200 F.

ERNAULT-SOMUA - Moulins (Allier) : les 450 ouvriers de cette usine de machines-outils se sont mis en grève. Ils réclament une revalorisation des salaires de base de 200 francs, une augmentation de 2 % du pouvoir d'achat et le retour aux 40 heures hebdomadaires.

Vendredi 10 octobre

POCLAIN : le travail doit reprendre le lundi 13 octobre dans les quatre principales usines à la suite de la signature d'un protocole d'accord. Les 4.000 ouvriers et les 1.000 employés et cadres ont obtenu des augmentations de salaire et la promesse qu'aucune mesure de licenciement ne serait envisagée avant juillet 1976. En revanche, la direction a refusé le retour à l'indexation des salaires sur l'indice parisien des 295 articles (supprimée en septembre 1974).

CHARMILLES - Annemasse : les 305 ouvriers poursuivent la grève avec occupation commencée au début d'octobre pour une augmentation des salaires et la garantie de l'emploi.

SAPEURS-POMPIERS - Rennes : en grève depuis le 1er octobre, à l'appel de la CFDT, 70 sapeurs-pompiers sur 170 de Rennes réclament l'abaissement de leurs horaires à 56 heures par semaine. La CGT doit se joindre au mouvement à partir du lundi 13 octobre.

GEGE : la grève a pris fin ce jour, la direction ayant satisfait les revendications des travailleurs.

Dimanche 12 octobre

HELIO-CACHAN - Chilly-Mazarin (Essonne) : les 200 ouvriers qui occupent l'imprimerie depuis le 2 juillet organisent ce dimanche une journée « portes ouvertes ».

RICHES - MONTS - Brioude (Haute-Loire) : les 133 salariés de la coopérative laitière ont repris le travail après une grève de douze jours. Ils ont obtenu une augmentation mensuelle de 50 F et une prime mensuelle de 100 F.

MANUFACTURE DES TABACS DE RIOM : les 580 employés de la manufacture ont repris le travail après l'obtention d'une prime de transport. Le but de la grève entamée le 2 octobre visait aussi à des modifications d'horaire et à obtenir la journée continue.

RENAULT - Limoges : à l'atelier Renault qui emploie une centaine de personnes, les ouvriers ont entamé leur douzième jour de grève. Ils demandent une augmentation des salaires et une diminution du temps de travail. Le personnel assure gratuitement les réparations des clients.

PROCAL - Langres : 200 ouvriers sur 560 se sont mis en grève pour protester contre le fait que la direction a augmenté la longueur de la semaine de travail. Ils réclament le paiement de 42 heures de travail pour un horaire effectif de 40 heures et l'embauche de personnel supplémentaire.

ATO-CHIMIE : fin de la grève.

Mardi 14 octobre

GARAGES LORIENTAIS : reprise du travail après dix jours de grève.

Un licenciement ODIEUX !

La direction des Trois Suisses vient de licencier une ouvrière, mère de cinq enfants, d'une façon particulièrement scandaleuse, en l'accusant d'avoir pris des sacs en plastique d'une valeur de 30 F.

En pleine journée, trois policiers accompagnés de son chef l'ont embarquée, ont perquisitionné à son domicile et ont trouvé un parapluie « Trois Suisses » pour lequel elle n'avait plus la facture d'achat — comme si on gardait des factures pour ce genre d'objet. Et le chef a eu vite fait de considérer ce parapluie comme volé.

Ensuite, cette ouvrière a été interrogée tout le reste de l'après-midi au commissariat, subissant insultes et insinuations. Pratiquant un chantage particulièrement odieux, les flics proposèrent le marché suivant : elle pouvait reprendre le travail, sans aucune sanction, à condition qu'elle dénonce ceux qui, parmi ses collègues, volaient des articles.

En fin de compte, elle ne fut relâchée que vers 18 heures, à plusieurs kilomètres de son domicile.

Un exemple de la politique sociale des Trois Suisses.

Correspondant LO.

Remise symbolique des clefs de l'usine aux ouvrières, avant la reprise du travail.

GRANDIN : REPRISE DU TRAVAIL

LE 7 février, l'usine Grandin-Radiomatic à Montreuil-sous-Bois fermait ses portes : 535 personnes étaient licenciées. Ainsi allait commencer une occupation qui devait durer 250 jours (plus de 8 mois) et se terminer le lundi 13 octobre par la réouverture de l'usine et le réembauchage de 156 personnes.

Cent cinquante-six personnes réembauchées sur 535 licenciées, cela peut paraître loin du compte. Mais, au fil des mois, plus de 300 ouvrières avaient réussi à retrouver un emploi, 203 seulement (dont certaines ayant déjà retrouvé un emploi) maintenaient leur candidature en cas de reprise.

Aussi, c'est 41 personnes dont 13 de plus de 60 ans qui ne sont pas réembauchées.

Tous les occupants sont en principe repris. C'est donc pour ceux qui ont choisi de lutter une victoire.

Néanmoins, lundi 13 octobre, seulement une cinquantaine de personnes, principalement l'encadrement et une quinzaine d'OS reprenaient le travail. La réintégration des autres devant s'étaler sur plusieurs mois, ce qui d'ailleurs n'est pas sans provoquer une certaine inquiétude.

Mais le lundi de la reprise, les sourires, voire les larmes d'émotion de bien des occupantes ne laissent aucun doute sur le sentiment d'avoir remporté une victoire.

Car les travailleurs ne retrouvent pas seulement un emploi, en fait toutes les conditions de travail, de salaire sont désormais bouleversées : du SMIC atteint en incorporant les primes d'ancienneté que la plupart d'entre nous touchaient dans l'ancienne usine Grandin, nous passons maintenant à un salaire d'environ 1.850 F pour une OS. A cela s'ajoutent différents avantages qui n'avaient jamais existé auparavant : deux pauses payées, une demi-heure d'information syndicale, un début de 13e mois, les 40 heures. Et ce sont ces acquis qui renforcent évidemment le sentiment de victoire des travailleurs.

L'usine voit maintenant chaque jour un certain nombre d'ouvrières venir, comme elles l'ont fait pendant des mois à l'usine. Elles viennent voir leurs camarades qui ont repris. Elles ne peuvent encore croire que la lutte est terminée. Les sentiments qui sont nés de l'occupation, les liens qui se sont tissés ne sont pas près de disparaître.

Unis, les occupants forment une nouvelle force dans l'usine, force avec laquelle le nouveau P-DG devra compter.

C'est cela aussi la victoire chez Grandin.

DANS LES ENTREPRISES

DROLES DE DRAMES

Il est une catégorie sociale pour laquelle la crise entraîne de véritables drames et dont, pourtant, on ne parle guère. Il s'agit des **patrons faillis.** C'est le numéro 89 de **l'Expansion** qui nous en donne des exemples :

Albert S., ex-P-DG, dont la société a fait faillite **« devra travailler chez son successeur pour un salaire de 3.800 francs par mois, alors qu'il en vaut sans doute plus du double ».** Ce pauvre homme a même dû **« changer la DS 21 électronique pour une petite Renault d'occasion, supprimer les sports d'hiver ».** Quant à sa femme, **« qui n'avait jamais travaillé »,** elle tient maintenant un commerce que la famille a acheté en... vendant une **« maison située dans une banlieue agréable »** qui était la sienne.

Un administrateur judiciaire cité par **l'Expansion** appelle ce changement de situation **« se clochardiser ».** C'est terrible, mais ce n'est pas tout.

Le processus de la faillite peut durer des mois. Imaginez alors l'angoisse, dit **l'Expansion,** d'Antoine F. dont le salaire (et les bénéfices ?) chute de 9.000 à 6.000 F mensuels ou de Jean-Pierre B. dont un syndic réduit les appointements de 20.000 F à 6.000 F ! Mais, rassurez-vous, l'auteur de l'article nous apprend que ces deux P-DG « presque-chômeurs » ont finalement retrouvé du travail. L'un comme... P-DG, l'autre comme agent exclusif d'un concurrent !

Le dernier exemple cité par cette publication est celui de Jacques D. qui gagnait 12.000 francs par mois en 1973 comme P-DG et qui, après sa faillite, a dû accepter un poste de directeur chez un autre industriel. Il s'en est bien tiré, direz-vous, seulement voilà, il vous confie que **« l'occupation de mon usine m'a traumatisé ».** On en pleurerait presque... **L'Expansion** va même jusqu'à se demander si on ne pourrait pas créer **« une Sécurité sociale des entreprises »** pour éviter tous ces malheurs et tracas à nos pauvres P-DG.

Mais il faut croire que ce métier qui consiste à vivre du travail des autres a encore bien des attraits puisque la rédactrice de l'article avoue que l'on **« trouve des P-DG volontaires pour recommencer » !**

Pierre LAFITTE.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

8 octobre :

L'un des quatre blessés de l'explosion qui s'était produite à Bar-le-Duc, dans une usine de la société Stein-Surface, a succombé à ses brûlures.

10 octobre :

Deux autres blessés de Stein-Surface sont morts ce jour.

13 octobre :

Une dalle de ciment de 70 m2, formant le plafond d'une brasserie de Melun, s'est effondrée blessant six ouvriers, dont deux sérieusement. L'accident s'est produit au moment où les ouvriers étaient en train de couler cette dalle du nouveau plafond.

A rencontre entre syndicats et direction pour le renouvellement de l'accord d'entreprise approchant, la CGT a tenu à faire connaître ses positions dans un bulletin destiné aux délégués du personnel, élus au CE et syndiqués. En matière de réduction du temps de travail (à l'heure actuelle, l'horaire hebdomadaire est de 43 heures), son programme est tellement timide qu'il ne lui faut pas moins de deux pages de chiffres, d'équations et commentaires pour tenter de le justifier !

« Nous proposons, y lit-on, **un programme de retour aux 40 heures hebdomadaires et une solution du problème des ponts sans perte de salaire dont les étapes pourraient être les suivantes :**

1er janvier 1976 : 3/4 d'heure de réduction (dont 1/4 d'heure paye les ponts), soit 42 h 30 ;

Au plus tard, le 1er juillet 1976, 1/2 heure de réduction, soit 42 heures ;

Au plus tard le 1er janvier 1977, 1/2 heure de réduction, soit 41 h 30 ;

Au plus tard le 1er juillet 1977, 1/2 heure de réduction, soit 41 heures ;

Au plus tard, le 1er janvier 1978, 1/2 heure de réduction, soit 40 h 30 ;

Au plus tard le 1er juillet 1978, 1/2 heure de réduction, soit 40 heures.

L'accord d'entreprise devrait comporter un engagement précis de retour aux 40 heures qui pourrait déborder la durée de l'accord lui-même, de même qu'un accord de récupération devrait être conclu.

La formule pourrait être :

Le retour à un horaire hebdomadaire de 40 heures devra être effectif au plus tard le 1er juillet 1978, sauf dispositions légales ou contractuelles plus avantageuses. »

Et voilà ! La CGT projette que les 40 heures redeviennent une réalité aux Chantiers, 42 ans après 1936 ! Mais comment peut-elle oser rencontrer la direction avec une telle revendication à la main ? Car, lorsqu'on considère le chômage qui se développe dans notre région, l'embauche au compte-gouttes pratiquée par la direction et nos 43 heures de travail hebdomadaires, le retour immédiat, et sans perte de salaire, aux 40 heures de travail par semaine apparaît comme notre revendication minimum en la matière.

... pour 1978 !

Au CHR de Lille, il manque du personnel, mais la direction licencie

Le Centre Hospitalier Régional de Lille ne renouvelle pas le contrat des agents des services hospitaliers embauchés au début des vacances, bien qu'on ne leur reproche rien sur le plan professionnel. Elles se retrouvent donc au chômage, n'ayant même pas droit aux indemnités de licenciement ni aux Assedic.

Elles furent embauchées à partir du mois de mai, tant il manquait de personnel dans les services. Pendant l'été on les a obligées à boucher les trous, à faire le maximum de week-ends, à faire le travail d'aide-soignantes (au-dessus de leur qualification d'embauche), sans en toucher bien entendu le salaire.

Il manque toujours autant de personnel dans les services pour faire le travail. Et pourtant la direction n'hésite pas à réduire le personnel.

Elle ne peut mieux montrer le mépris qu'elle a pour la santé des malades.

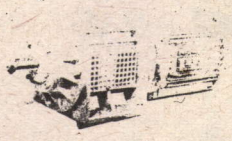

MOTEURS ELECTRIQUES

20.000 TRAVAILLEURS CONDAMNES AU CHOMAGE ?

POURQUOI ?

FAUTE D'INVESTISSEMENTS ?

Non, l'industrie des moteurs est l'une de celles où les investissements furent les plus importants.

FAUTE DE TECHNICITE ?

Non, les techniques sont à la pointe du progrès !

ALORS QUOI ?

Alors quoi ... des centaines de milliers de moteurs électriques en provenance des PAYS de l'EST franchissent régulièrement nos frontières. Vendus à des prix sans aucun rapport avec les efforts fournis, ces prix ne couvrent même pas la valeur de la matière. Cette agression économique sans précédent où l'agressé a les poings liés vient s'ajouter au marasme dans lequel vit le monde aujourd'hui.

AU 1er OCTOBRE 1975

2.000 EMPLOIS SONT DEJA SUPPRIMES
10.000 TRAVAILLEURS SONT EN CHOMAGE PARTIEL,

et la situation s'aggrave de jour en jour.

JUSQU'OU IRONS NOUS ?

Une industrie florissante, vitale pour notre pays, doit-elle être ruinée par des importations sauvages officiellement autorisées ?

NOUS NE POUVONS PLUS LE PERMETTRE,
NOUS NE POUVONS PLUS TOLERER UNE TELLE DEGRADATION,
NOUS DEMANDONS L'ARRET IMMEDIAT DE CES IMPORTATIONS
VOUS DEVIEZ ETRE INFORMES. CE SONT VOS EMPLOIS QUI SONT EN JEU.

Les Constructeurs de Machines Tournantes
du GROUPEMENT SYNDICAL des INDUSTRIES
de MATERIELS d' EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Normac em (Lyon)

QUAND LES PATRONS... EXPLIQUENT LA CRISE !

Les employés de Normacem viennent de recevoir par la poste cette lettre pour le moins étonnante. Le syndicat patronal des industries électriques feint de s'indigner de la progression du chômage. « Jusqu'où irons-nous ? », dit-il cyniquement, comme si les victimes du chômage, c'étaient les patrons...

Mais, bien sûr, les patrons du secteur électrique ont trouvé un nouveau bouc émissaire : les pays de l'Est !

Croient-ils vraiment qu'un seul travailleur croira à de telles sornettes ?

Correspondant LO

Branle-bas de combat à Trailor

Il fallait que l'usine soit belle. On a balayé partout, même en hauteur, enlevé les toiles d'araignée même sous les stocks de pièces, qui ont été déplacés pour l'occasion. Les mauvaises herbes ont été arrachées dans les allées. Les camarades de l'entretien, à la place de leur brouette, ont reçu des mallettes rouges flambantes neuves (mais tellement petites que la plupart des outils n'y rentrent pas). De belles bandes blanches ont été peintes par terre (tellement belles qu'il est interdit de marcher dessus et de les salir... sous peine d'avertissement !).

Il fallait aussi que les conditions de travail semblent bonnes : les ampoules défaillantes ont été remplacées ; les machines nettoyées au pétrole ; tous les bras de commande et les organes de sécurité peints en rouge ; les carters, soi-disant perdus depuis des années, retrouvés et remontés en une matinée.

Il fallait encore que l'usine semble à la pointe du progrès technique : les châssis de semi-remorques ont été rangés les uns à côté des autres comme s'ils étaient produits à la chaîne. Les plus beaux châssis ont été mis en peinture, et pas n'importe laquelle (de la peinture laquée), et ils ont été exposés dans la cour.

Enfin, mardi, on a muté d'après-midi une partie des travailleurs du matin pour renforcer cette équipe et on nous a donné la consigne de faire le plus de bruit et le plus d'étincelles possible.

Pourquoi plus de nettoyage en deux jours que pendant les deux années qui avaient précédé ? Pourquoi un tel branle-bas de combat ? Les grands chefs de Trailor-France faisaient visiter l'usine à leurs supergrands chefs américains de Pullman.

LIVRES_LIVRES_LIVR

A Belleville ou ailleurs, ils sont nombreux les « Momo », les gosses livrés à eux-mêmes... (Ph. Fotolib)

LA VIE D'EMILE AJAR DEVANT SOI

C'EST l'histoire de l'enfant d'une prostituée, Mohammed, « Momo » comme on l'appelle, et de Madame Rosa , une vieille Juive, ancienne prostituée elle-même, à la garde de qui il a été confié.

Un milieu très particulier donc, celui des laissés pour compte, des victimes du milieu et de la société tout entière : Arabes, Juifs, Africains de Belleville, prostituées ou anciennes prostituées, travestis, vus par un enfant assoiffé de tendresse, qui découvre avec la misère quotidienne la solidarité et la chaleur humaine.

Car Ajar a choisi délibérément de nous montrer ce milieu sous son meilleur jour, sans les coups et les violences qui y existent autant et plus qu'ailleurs et, pour cela, il en a écarté les hommes, truands et proxénètes qui n'apparaissent qu'en filigrane, de façon épisodique, pour nous en montrer les plus faibles, les femmes, les vieux et les enfants.

Momo et madame Rosa se sont attachés profondément l'un à l'autre, cela d'autant plus qu'ils sont désarmés, démunis de tout et qu'ils ont peur.

Madame Rosa a peur car c'est une femme et une vieille femme. Ancienne prostituée, elle a toutes les raisons de redouter le monde des hommes. Elle règle à sa façon ses comptes avec ceux-ci, en défendant les gosses que les prostituées viennent lui confier contre les proxénètes qui voudraient en faire un objet de chantage.

Elle a peur aussi, car elle est Juive. Elle est allée en camp de concentration. Quelquefois, les angoisses la prennent à l'aube, la peur que la police n'arrive de nouveau pour l'embarquer au Vélodrome d'Hiver comme en 1942. Elle va alors se réfugier avec Momo dans son « trou juif », une tanière qu'elle s'est aménagée au fond de la cave.

Momo comprend cela d'autant mieux que lui aussi cherche un refuge. Comme le déclare Emile Ajar à Y. Baby dans Le Monde **:** « Momo n'a pas besoin de savoir les histoires des Juifs pour comprendre (...). De toute manière, lui c'est un Juif, puisque c'est un Arabe. »

Momo, à l'école de la vieille Rosa, va donc apprendre à son tour à se défendre contre le monde des hommes ; mais il fait aussi une découverte, celle de la solidarité qui lie entre eux les plus faibles et les opprimés.

Un roman à lire, drôle avec ses mots à l'emporte-pièce, tendre, profondément humain.

Un défaut, il coûte relativement cher, 35 F au Mercure de France.

Cécile BERNIER.

La vie devant soi, de Emile Ajar - Le Mercure de France - 35 F.

L'USINE DE LA PEUR DE DANIEL BOUVET

DANIEL BOUVET est entré à Citroën-Caen en avril 1969. Sa femme, Mireille, l'a suivi un an plus tard. En juillet 1973, elle prend son compte ; quelques mois après, c'est lui qui « craque », victimes l'un et l'autre des pressions continues de la direction pour les faire lâcher. Car la direction de l'usine de Cormelles-le-Royal (4.800 personnes) n'a pas apprécié que Daniel et Mireille se soient présentés et aient été élus sur les listes CGT.

L'usine de la peur **est donc un récit. C'est celui de l'histoire d'un couple de travailleurs chrétiens qui, au début,** « ne font pas de politique et que le syndicalisme n'intéresse pas », **comme ils disent, mais que les conditions de travail chez Citroën et l'attitude de la maîtrise et de la CFT révoltent, au point qu'ils décident de se battre pour que cela change.**

Le livre porte témoignage des méthodes employées par Citroën : chantage, pressions sur les proches, mutations, coups, calomnies et matraquage nerveux. Ecrit d'une manière simple et directe, il nous fait ressentir de l'intérieur les difficultés que peut avoir à affronter un militant syndical dans le bagne Citroën. Moralement isolé et apparemment peu soutenu à l'époque par les responsables de la CGT, Bouvet arriva au bord de la dépression. Son texte, complété par plusieurs autres témoignages de travailleurs, notamment de Simca-Chrysler, contribuera à faire connaître plus largement la situation intolérable que le patronat impose à des dizaines de milliers de travailleurs, dans les entreprises où la CFT fait la loi.

Pierre LAFITTE.

L'usine de la peur, **de Daniel Bouvet - Ed. Stock.**

Au cours d'une conférence de presse destinée à présenter ce livre, de nombreux militants syndicaux des différentes usines Citroën, mais aussi des anciens camarades de travail et voisins des Bouvet, sont venus confirmer et amplifier leurs dires. Ainsi, un habitant de leur quartier a expliqué que l'on reconnaissait aisément les ouvriers de Citroën-Caen : parmi les habitants du quartier ils étaient les seuls à ne jamais parler de leur entreprise par peur des mouchards de la direction. Une direction qui est arrivée à ses fins à Caen (puisqu'il n'y a plus de délégués autres que ceux de la CFT), forte de se savoir agir en totale impunité. Un responsable CGT de Citroën-XV[e] a ainsi expliqué qu'une année, sur 252 plaintes déposées contre la direction, la « justice » en a classé... 252.

Deux membres du commando CFT-Citroën qui, en juillet 1972, avait attaqué un bal populaire, enlevé quatre jeunes filles et violé l'une d'entre elles.

BERLINGUER ET LE PROFESSEUR (anonyme)

● L'auteur prétend avoir conservé l'anonymat afin de n'être soumis à aucune contrainte. Peut-être s'agit-il tout simplement d'une habileté publicitaire, ou bien alors est-il vraiment, comme on le dit, un personnage célèbre de la Démocratie-Chrétienne qui voit dans l'anonymat le moyen d'écrire ce qu'il pense sans risquer la censure ou le courroux des siens.

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'il est de droite, anticommuniste, anti-ouvrier. Son récit de politique fiction est présenté comme les notes rédigées en l'an 2000 par un secrétaire de Amintore Fanfani, l'actuelle tête pensante de la Démocratie-Chrétienne, le professeur comme on l'appelle. Il nous raconte comment, devant l'incapacité de la Démocratie-Chrétienne à soutenir l'économie, à maintenir l'ordre, le Parti Communiste Italien parvient à s'emparer du pouvoir sans l'exercer officiellement et à faire de l'Italie une super Démocratie Populaire. Le comble, pour l'auteur, c'est que Berlinguer, le dirigeant du PCI, arrive à ses fins avec l'aide de cette même Démocratie-Chrétienne, à son appel, sous son couvert.

Ce qu'il dépeint, c'est l'accentuation de la décadence de cette société italienne, amorcée pour lui dans les années 70, avec ses troubles, ses rapts, sa crise économique, ses grèves continuelles, la « toute-puissance » des syndicats. Et, d'après lui, personne n'est capable de rétablir l'ordre : ni la Démocratie-Chrétienne, divisée par les ambitions personnelles de ses chefs, ni l'armée dont pas un seul général n'arrive à émerger du lot pour prendre les affaires en main. Même les Américains, repliés sur eux-mêmes depuis le Vietnam, sont incapables de jouer leur rôle de leadership de l'impérialisme.

Alors, de renoncement en renoncement, le professeur en arrive à céder au Parti Communiste la réalité du pouvoir, à condition d'en garder les apparences. Qu'importe si cela ne correspond nullement aux projets politiques réels du PCI, fermement décidé à respecter l'ordre bourgeois dans le cadre du « compromis historique » qu'il propose à la Démocratie-Chrétienne. De cette réalité l'auteur n'en a cure, puisque son propos est de faire peur, à toute force. Finalement, la combinaison politique qu'il décrit aboutit certes au relèvement de l'économie, mais à l'abolition de toute démocratie, à la naissance des camps de concentration.

On retrouve dans ce récit de politique fiction tous les clichés éculés de l'anticommunisme le plus sommaire, mille fois répétés, aussi bien en Italie qu'en France ou ailleurs. Aveuglement de l'extrême-droite ? Sans doute. Mais certainement aussi propagande délibérée : l'inquiétante image d'une éventuelle dictature du Parti Communiste Italien est agitée pour masquer les risques autrement réels d'une dictature de l'extrême-droite.

André ROUSSEL.

Berlinguer et le professeur - Ed. Flammarion - 180 pages - 19 F.

Appel de la section C.G.T. " Joie de Lire "

● La section CGT « Joie de Lire », réunie le 8-10-75, lance un pressant appel à tous les syndicats, partis et organisations ouvrières ainsi qu'aux personnalités progressistes pour assurer la défense de la « Joie de Lire » et de son personnel.

Ce dernier est engagé depuis trois semaines dans un mouvement de lutte sur les mots d'ordre suivants :

— Pas un seul licenciement, garantie des avantages acquis.

— Continuation de la librairie dans sa vocation de librairie d'opinion.

La librairie la « Joie de Lire », par son histoire et par ses liens avec les Editions F. Maspéro, et aussi parce qu'elle est un lieu de diffusion privilégié des éditions, publications et journaux d'organisations ouvrières, françaises et internationales, occupe une place particulière en France.

Liée aux Editions Maspéro, elle a subi un nombre important d'attentats et fut une cible privilégiée de la censure de la V[e] République : procès, amendes ont sérieusement grevé son budget.

Il est donc du ressort des organisations attachées aux libertés démocratiques et à la libre expression de toutes les tendances du mouvement ouvrier, de prendre en charge la défense de la « Joie de Lire » et de son personnel.

Un administrateur judiciaire vient d'être nommé par le tribunal de commerce. On ne peut attendre qu'il décide de licencier tout le personnel, ou de liquider l'entreprise. Il convient d'engager l'action de soutien à la « Joie de Lire », immédiatement.

La section CGT a apprécié les marques de solidarité qui ont été adressées au personnel dans sa lutte. Ce n'est qu'un premier pas.

IL FAUT QUE CETTE SOLIDARITE SE RASSEMBLE ET S'ORGANISE, SANS EXCLUSIVE, POUR ASSURER LA VICTOIRE DES REVENDICATIONS DE PERSONNEL.

Paris, le 8-10-1975

La section CGT « Joie de Lire ».

Apportez votre soutien financier : Lonka - Renoux, CIC succursale M, compte n° 27 641 04.

lutte de classe N°31 est paru

AU SOMMAIRE :

— PORTUGAL : le combat pour la révolution socialiste passe par la lutte pour la démocratie ouvrière.

— L'OCI, la Ligue Communiste et le Portugal.

— De Cuba au Portugal : le Secrétariat Unifié et le modèle classique de la révolution.

— Vers le national maoïsme.

FILMS

Parfum de femme de Dino Risi

Fausto, militaire de carrière, a l'habitude de se faire obéir, d'avoir du monde à ses ordres et de mépriser ses subalternes.

Ayant perdu un bras et devenu aveugle à la suite d'un accident, Fausto n'accepte pas son infirmité. Il s'acharne à la dissimuler. Il ne veut pas devenir un objet de pitié.

Lors d'un voyage à Naples pour retrouver un ancien copain de l'armée, infirme comme lui, il se fait accompagner d'une jeune ordonnance timide et plein de bonne volonté. Cela a le don de hérisser suprêmement Fausto, mais, d'un autre côté, il a besoin de lui et il tente alors d'associer son jeune compagnon à ses plaisirs, beuveries, boîtes de nuit et prostituées.

La majeure partie du film se passe sur le mode de la comédie alerte, les gags ne manquent pas où Gassman nous fait rire des bons tours qu'il joue à ces nigauds valides et bien portants qui l'entourent.

Mais l'intérêt du film est surtout dans ce personnage d'aveugle interprété magistralement par Vittorio Gassman. Infirme qui cache son désespoir et son angoisse sous des dehors bons vivants, mais peut passer du cynisme à la férocité la plus terrible.

Cécile BERNIER.

sélection cinéma

TELE

SÉLECTION DE LA SEMAINE

Samedi 18 octobre

TF1 - 22 h - **Dix de der,** une émission de Philippe Bouvard qui reçoit ce soir notre camarade Arlette Laguiller.

Dimanche 19 octobre

TF1 - 13 h 20 - **Le petit rapporteur,** de Jacques Martin.
TF1 - 18 h 45 - **Les animaux du monde :** les cerfs.
TF1 - 20 h 30 - Film : **Le cave se rebiffe,** de Gilles Grangier, avec Jean Gabin et Bernard Blier, d'après un roman d'Albert Simonin. Un film policier plaisant, dans lequel les « professionnels » se font flouer par un amateur. Des dialogues percutants, avec une brochette d'acteurs de qualité.

Lundi 20 octobre

TF1 - 20 h 35 - Film : **La vie de château,** de Jean-Paul Rappeneau, avec Pierre Brasseur et Philippe Noiret. Un marivaudage qui se déroule dans un vieux château sous l'occupation.
FR3 - 20 h 30 - Film : **Malpertuis,** d'après le roman de Jean Ray, avec Orson Welles. Un film fantastique.
ANTENNE 2 - 21 h 45 - Film : **Cromwell,** avec Richard Harris et Alec Guinness. La deuxième partie de ce film sera diffusée le lendemain mardi 21 octobre et servira d'introduction au débat des **Dossiers de l'écran,** consacré à celui qui fut le personnage central de la première grande révolution des temps modernes, Cromwell.

Mardi 21 octobre

ANTENNE 2 - 20 h 30 - **Les Dossiers de l'écran.** Le thème du débat ce soir est « Cromwell ». En introduction, la deuxième partie du film dont la première a été diffusée la veille. Un film qui fait revivre les principaux épisodes de la Révolution anglaise, la lutte du Parlement contre l'absolutisme royal qui, à travers de multiples hésitations et tentatives de compromis, amènera finalement à l'exécution de Charles I[er] ; la mobilisation de la petite-bourgeoisie puritaine ; l'évolution du pouvoir de Cromwell vers la dictature. De quoi faire un débat très politique, mais n'y participeront malheureusement que des historiens.

Mercredi 22 octobre

TF1 - 20 h 35 - **Cécile ou la raison des femmes.** Quatrième et dernière partie de l'émission d'E. Victor : **L'équilibre...** Le couple, séparé par les nécessités de la vie professionnelle, se reconstitue. Mais les problèmes du couple restent posés. Cécile arrivera-t-elle à concilier sa volonté de garder son indépendance, son activité professionnelle, ses activités militantes avec sa vie familiale ?
ANTENNE 2 - 21 h 30 - **C'est-à-dire,** émission magazine. Au sommaire, la violence. Le problème est posé au travers du cas de Lynn Fromme, membre du clan Manson, qui tenta il y a quelques semaines d'abattre le président des Etats-Unis. Cela nous promet tous les poncifs sur cette question.

Jeudi 23 octobre

ANTENNE 2 - 20 h 30 - **L'affaire Portal.** Cette affaire défraya la chronique il y a quelques mois. On se souvient de son dénouement qui vit, cette fois encore, la police intervenir brutalement pour mettre fin à l'occupation de La Fumade par les Portal.
TF1 - 22 h 20 - Dossiers d'IT1 : **French connection n° 3.** La filière du trafic de la drogue passe par la France.
FR3 - 20 h 30 - Film : **La vieille dame indigne,** de René Allio. Une vieille dame de soixante-dix ans, qui s'est toujours sacrifiée pour les autres, décide de profiter elle aussi de la vie. Une histoire touchante et sympathique.

Vendredi 24 octobre

ANTENNE 2 - 21 h 30 - **Apostrophes : Chaban raconte.** Cette émission est consacrée à la sortie des mémoires de Chaban-Delmas intitulées **L'ardeur.** Il est vrai que la veste des présidentielles de 1974 a laissé au maire de Bordeaux le temps nécessaire pour se consacrer à la littérature.
ANTENNE 2 - 22 h 35 - Ciné-Club : **Le signe de Zorro,** avec Douglas Fairbank. Ce film, qui date de 1920, marque la naissance de ce Robin-des-Bois mexicain qui fut à l'origine d'un filon largement exploité.

...ms FILMS

La course à l'échalote de Claude Zidi

Un jeune cadre, Pierre Richard, occupe une importante position dans une banque. Mais tout ce que cet employé modèle entreprend afin de mériter une promotion nouvellement acquise se termine en farce, à la grande joie du spectateur.

Néanmoins, redoublant de zèle, ce rond-de-cuir est entraîné dans une sombre affaire de mallette volée. Le voilà donc transformé en un intrépide chasseur de gangsters qui, évidemment, sortira victorieux de cette course effrénée, échappant à tous les périls qui parsèment son chemin.

Et quand la situation du héros et de sa compagne, Jane Birkin, deviendra par trop périlleuse, c'est par une pirouette burlesque que le réalisateur les sortira de leur position malencontreuse.

Dans La course à l'échalote, *Pierre Richard et Jane Birkin forcent donc la sympathie. Ce film de Claude Zidi n'a qu'une ambition, celle de faire rire le spectateur et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à maintes reprises il y réussit.*

Georges LATTIER.

L'histoire d'Adèle H. de F. Truffaut

Voilà un film fort bien fait, fort bien interprété et pourtant profondément ennuyeux. C'est que le sujet n'est pas particulièrement intéressant. L'histoire des complexes et des obsessions d'une des filles de Victor Hugo n'est peut-être pas très banale, mais y avait-il là de quoi faire un film ?

Adèle Hugo, délaissée par un bel officier britannique qui lui avait pourtant promis le mariage, s'enfuit un jour de chez elle et traverse l'Atlantique pour tenter de le rejoindre. Elle veut sans doute, par la même occasion, démontrer à ses parents qu'elle peut voler de ses propres ailes et « réussir ».

Pourtant, lorsqu'elle retrouve son officier, celui-ci, consterné, la repousse. Adèle ne renoncera pas pour autant à le poursuivre jusque dans les Antilles, quand son officier y sera muté. Cela tourne à l'idée fixe, à la folie. Adèle a beau mentir à ses parents en prétendant que le mariage a été célébré, son amour n'est qu'un échec grotesque et elle sombre dans la déchéance... et la folie.

Voilà l'histoire. Malgré l'excellente interprétation d'Isabelle Adjani et les qualités de Truffaut, elle laisse froid.

André VICTOR.

A VOIR

J'ETAIS, JE SUIS, JE SERAI de Heynowsky et Scheuman

Dans les camps de détenus politiques, au Chili, des hommes et des femmes luttent contre la dictature de Pinochet.

La Clef (5e).

GUERRE ET AMOUR de Woody Allen

Un pastiche réussi de **Guerre et Paix.**

Paramount Odéon (6e) - Publicis Elysées (8e) - Paramount Opéra (9e) - Paramount Montparnasse (14e) - Paramount Maillot (17e).

SOUVENIRS D'EN FRANCE de A. Téchiné

L'histoire d'une entreprise familiale qui se développe et finit par être achetée par les Américains, vue par des membres de la famille.

Studio St-Germain Huchette (5e) - Elysées Lincoln (8e).

VIVA PORTUGAL de M. Rauch et S. Schirmeck

Le Portugal du coup d'Etat du 25 avril 1974 jusqu'en mai 1975. Un documentaire intéressant et chaleureux.

14-Juillet (11e).

A REVOIR

LE DICTATEUR, de C. Chaplin - Templiers (3e).

LE DOCTEUR FOLAMOUR, de Kubrick - Studio Parnasse (5e).

EASY RIDER, de D. Hopper - Champollion (5e).

LITTLE BIG MAN, de A. Penn - Studio Cujas (5e).

Mots croisés

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	A	U	T	O	M	O	B	I	L	E
II	N	A	I	N	S	■	E	T	A	U
III	T	I	R	A	I	L	L	E	U	R
IV	E	P	A	S	■	E	E	■	R	O
V	R	U	S	S	E	S	■	F	I	P
VI	I	O	■	I	■	I	E	■	E	E
VII	E	R	O	S	I	O	N	■	R	E
VIII	U	T	R	■	M	N	O	■	S	N
IX	R	■	E	G	O	■	C	E	■	N
X	E	K	E	R	V	E	I	L	L	E

Communiqué du mime Duval

Le mime Philippe Duval, avec son piano mécanique et son orgue « Limonaire », se tient à la disposition des comités d'entreprises pour toute réunion. Sapins de Noël, etc., et peut leur procurer l'adresse et le téléphone de gens « artistes » travaillant avec la même formule, c'est-à-dire sans agent artistique... (Théâtre à bretelles, Annie et Artus, Théâtre de la manivelle, etc.)

Duval : 131, rue des Pyrénées, 75020 Paris, tél. 370-76-17.

Les 18 et 19 octobre

AUX HALLES DE LA VILLETTE
(métro Porte de Pantin)

organisée par la Ligue Communiste Révolutionnaire

Fête de Rouge

PARTICIPATION AUX FRAIS :

— 30 F POUR LES DEUX JOURS.

— 20 F POUR UNE JOURNEE.

— ENTREE GRATUITE POUR LES MOINS DE QUATORZE ANS.

...LE TELE

AUX DOSSIERS DE L'ECRAN: le viet-nam aujourd'hui...

VU PAR L'EXTRÊME-DROITE

En présentant, pour introduire le débat sur la situation au Vietnam aujourd'hui, un film de montage réalisé par Jean Lartéguy, qui plus est intitulé Saigon, la ville étranglée, *pour que les choses soient plus claires, les dossiers de l'écran annonçaient la couleur.*

Aussi bien le film que le débat tinrent, malheureusement, leurs promesses. Pendant une heure et demie, les images choisies par Lartéguy, les commentaires de son film marqués de l'anticommunisme le plus rudimentaire s'évertuaient à illustrer la thèse classique de l'extrême-droite qui, au Vietnam comme partout, voit pour cause de la défaite du colonialisme, la trahison du pouvoir civil. Le film n'avait même pas le mérite de fournir des documents qui auraient pu offrir quelque intérêt. Il se borna à des images dix fois répétées de soldats prêts à partir au combat, dans l'indifférence générale, entrecoupées par des interviews de membres de l'éphémère gouvernement Minh.

Le débat fut à l'image de ce film . En effet, était rassemblée autour de Lartéguy une brochette d'émigrés partisans nostalgiques d'un régime pour l'excellente raison qu'ils étaient les privilégiés de ce régime... à commencer par le sinistre Ky, qui pendant longtemps partagea, aux côtés de Thieu, les responsabilités du pouvoir. Leur thèse était simple. Sous Thieu, c'était le règne de la liberté. Certes, dans Saigon, la corruption régnait en maître à tous les niveaux, mais ce n'était que bagatelle. Olivier Todd, du Nouvel Observateur, *monopolisa souvent la parole pour dire que les promesses faites par le GRP — qui d'ailleurs apparaît fort peu dans Saigon — n'avaient pas été tenues. Quant à Fourniau, membre du PCF, en restant sur le terrain où les autres plaçaient le débat, il eut bien du mal à faire front. Plus efficace avait été l'attitude du GRP et du représentant de la République du Nord-Vietnam qui avaient refusé de participer à un débat dans lequel il était prévisible que les dés seraient pipés.*

Jean-Pierre VALI

Accueil des troupes du GRP à Saigon, le 30 avril dernier. (Ph. SIPA)

Giscard à Moscou

LE brusque report des entretiens Brejnev-Giscard ainsi que celui des rencontres prévues entre les ministres français et leurs homologues soviétiques a changé le caractère du voyage entrepris.

Il s'agissait pourtant d'un voyage de routine, dans le cadre des relations que le gouvernement entretient désormais traditionnellement avec Moscou. Coopération économique, bien sûr, mais surtout confirmation d'une certaine continuité en matière de politique étrangère entre la politique de Giscard et celle de De Gaulle. En allant à Moscou, les chefs d'Etat français affichent volontiers une certaine volonté d'indépendance vis-à-vis de l'impérialisme américain, indépendance plus voulue que réelle, mais qui correspond à une ligne politique de l'impérialisme français depuis la guerre.

Bien sûr, toute la presse a noté que l'accueil réservé à Giscard était moins chaleureux que celui réservé à Pompidou et à De Gaulle en dépit de la gerbe déposée au mausolée de Lénine ! Elle a aussi noté quelques différences dans les discours officiels tenus lors des toasts traditionnels entre Brejnev et Giscard.

Mais il est ridicule de chercher la cause du report des entretiens dans la soudaine découverte d'une divergence entre les deux hommes sur la détente ou sur la lutte idéologique. Giscard n'est pas allé à Moscou pour discuter désarmement et Brejnev n'attend rien et n'a jamais rien attendu d'une quelconque lutte idéologique. Ces prétendues divergences ne sont que des explications oiseuses destinées à amuser la galerie.

Il n'en reste pas moins qu'il se passe quelque chose à Moscou. Quelque chose de suffisamment grave pour justifier un tel comportement dans un voyage officiel. Et comme c'est de Moscou qu'est venu le contrordre, c'est bien du côté des dirigeants soviétiques qu'il se passe quelque chose. Mais c'est là aussi qu'il est le plus difficile de savoir quoi. L'absence totale de démocratie qui sévit en Union Soviétique se retrouve à l'intérieur même de la bureaucratie et atteint jusqu'aux sphères dirigeantes. C'est même au plus haut niveau que le secret est le plus nécessaire. Qu'il s'agisse de la maladie d'un homme ou du remplacement de quelques dirigeants, on ne le saura qu'après.

En attendant, c'est Giscard qui se trouve en mauvaise posture. Parti à Moscou contre le gré d'une partie de sa majorité favorable à l'atlantisme, son voyage lui rapporte un affront public. Il aura du mal à s'en expliquer devant sa majorité.

Le premier tour des élections partielles de Chatellerault

Un recul de la droite... dont seul le Parti Socialiste bénéficie

Le résultat le plus significatif de ces élections partielles aura été le recul de la droite. Malgré toutes ses espérances, Pierre Abelin a été mis en ballotage. En effet, soutenu par la majorité présidentielle, il n'a pas réussi, et de loin, à totaliser les voix de l'UDR et les siennes propres des dernières législatives de 1973, qui atteignaient alors près de 62 % des suffrages. Y compris (pour faire bonne mesure) en comptant les 4,5 % des voix qui se sont portées sur le candidat jobertiste, les voix de la droite n'atteignent cette fois-ci que 53 % des suffrages. Et pourtant le gouvernement n'y a pas été de main morte. Une bonne demi-douzaine de ministres se sont relayés dans la circonscription pour soutenir le ministre de la Coopération devant des électeurs tout étonnés que l'on s'occupe soudain autant d'eux.

Le gouvernement avait mis tout son poids dans la balance et sa politique n'a récolté que ce qu'elle méritait. Au point que le Figaro **lui-même reconnaissait que** « pour l'essentiel, c'est la situation économique qui a joué » **dans ce recul de la droite. Il faut dire qu'il y a 3.000 chômeurs dans la circonscription...**

La gauche, elle, gagne du terrain. Mais le bénéficiaire de cette progression est le Parti Socialiste puisque, en gagnant 7 % des suffrages, il devance cette fois le Parti Communiste. Certes, le renversement du rapport des voix entre les deux partenaires de l'Union de la gauche est spectaculaire, mais il n'est cependant pas surprenant. Si l'on ne pouvait savoir à l'avance qu'Edith Cresson devancerait Frogresserait. Car l'évolution qu'exprime monteil, on pouvait prévoir qu'elle pro-le scrutin de Chatellerault ne fait qu'exprimer une tendance qui s'était déjà manifestée à l'occasion de précédents scrutins. Le PC a beau faire tous les efforts possibles pour se montrer rassurant, pour essayer de récupérer les voix des électeurs de droite, il a beau faire des œillades aux électeurs gaullistes en se présentant comme le continuateur le plus conséquent de la tradition du général, il a beau comme à Chatellerault faire des gestes comme celui qui a consisté à ne pas apparaître sur les panneaux électoraux sous sa propre étiquette, se contentant de présenter Fromonteil comme le « candidat du Programme commun » il n'en reste pas moins que l'évolution d'une partie de l'électorat vers la gauche bénéficie avant tout au candidat qui, au sein de la gauche, offre l'image la plus modérée. D'autant que dans la logique électorale, ce candidat est bien plus crédible et offre plus de chances de battre l'adversaire de droite. Le PCF vient, cette fois encore, de vérifier à ses dépens cette logique. Il ne suffit pas de pratiquer une polémique virulente contre le PS pour contrebalancer cette tendance. Polémique qui apparaît d'autant plus stérile et formelle qu'elle ne débouche pas, de la part du PC, sur des propositions politiques et des perspectives différentes. Tout au plus, cette polémique peut-elle rassurer les troupes du PCF, en aucun cas elle ne lui permet de gagner des électeurs. Quant à notre camarade Cerisier, il recueille 693 voix, 1,56 % des suffrages. Cela reste encore faible, certes, mais ces chiffres montrent que, partout où les révolutionnaires se présentent, il existe un courant qui se reconnaît en eux et qui peut, autant que le permettent des élections, exprimer sa volonté de changer la vie en renversant le capitalisme.

Dans notre numéro 371, nous avions rapporté l'accident survenu à un élève du CET Alphonse-Pellé de Dol-de-Bretagne en Ille-et-Vilaine : Christian, 14 ans, élève de première année, a eu le bras arraché par le mandrin d'un tour. Voici quelques précisions : c'était la première fois que Christian était sur cette machine. Dans la matinée du jeudi 2 octobre, le professeur avait fait une démonstration à ses quatorze élèves. Après la pause de midi, chaque collégien se retrouve devant son tour. Sans surveillance, il doit se familiariser avec la machine. C'est à l'occasion de ce premier contact avec le tour que Christian a eu le bras arraché.

Cet horrible accident ne se serait pas produit si l'encadrement avait été suffisant. Mais, par manque de professeurs, les collégiens sont abandonnés à eux-mêmes.

Tant pis pour la sécurité !

Correspondant LO.

Rentrée scolaire parents et enseignants PROTESTENT

LE 15 septembre, 13 millions de jeunes effectuaient une rentrée scolaire qui a pu paraître grosso modo normale, surtout après que le Syndicat National des Instituteurs eut renoncé à l'action qu'il avait annoncée sur les effectifs des maternelles.

Un mois après, on s'aperçoit que cette rentrée « normale » est marquée par une foule de problèmes un peu partout. Avant tout, par la surcharge des classes et le manque d'enseignants. De Nevers à Loudéac, de Toulon à Ivry, sans citer les nombreuses communes de l'Isère (où 78 classes qui devaient être ouvertes ne le sont pas), de l'Oise, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Essonne, etc., il faudrait des surveillants, du personnel de service et d'entretien et des enseignants supplémentaires pour faire face aux besoins. Dans les écoles maternelles, il n'est pas rare que les classes comportent 44 élèves. Dans certaines communes proches de Rennes, il en est même qui vont de 50 à 67 élèves ! On est bien loin du maximum de 35, demandé par le syndicat des instituteurs, et même souvent du chiffre de 40, reconnu comme un maximum souhaitable par le ministère lui-même.

L'Education nationale manque aussi de locaux et de crédits pour les entretenir. Le jour de la rentrée, 100 enfants d'Ivry restaient par exemple non inscrits en maternelle faute de locaux. Des CES prévus pour 900 élèves doivent en accueillir 1.300. Des travaux ne sont pas terminés, des bâtiments neufs prévus ne sont pas construits. Sans parler des suppressions d'écoles rurales, pour des raisons d'économies, obligeant les enfants à se rendre à 5 ou 10 km de chez eux, sans qu'il y ait même toujours une cantine pour le déjeuner.

Un peu partout, des parents protestent. Grèves, occupations d'écoles, manifestations locales se sont multipliées, la plupart du temps en accord avec les enseignants. De son côté, le mot d'ordre de grèves tournantes par groupes d'arrondissements lancé par le SNI aux instituteurs parisiens pour la semaine du 6 au 11 octobre a été très largement suivi. Dans le Bas-Rhin, des instituteurs tentent d'appliquer la limitation à 35 des classes maternelles. Des parents bloquent des routes, comme à Heyrieux (Isère), pour faire entendre leur protestation.

Grâce à ces énergiques réactions, des améliorations ont été obtenues ici et là. Ainsi à l'école primaire G.-Caillebotte de Gennevilliers, où un poste supplémentaire a finalement été créé. Mais, dans la grande majorité des cas, l'Education nationale n'a pas le sou. Ce n'est pas qu'elle manque d'enseignants, ayant pour la plupart déjà une certaine expérience et qui ne demanderaient pas mieux que de travailler. Pour la seule région parisienne, il y avait environ 4.000 maîtres-auxiliaires en chômage recensés au 30 septembre par le Comité des Auxiliaires Chômeurs. Mais il faudrait pouvoir les payer ! L'Etat, le pauvre, ne peut pas contenter tout le monde et M. Dassault, ni assurer des services publics en même temps que des services aux patrons !

Christiane LE GUERN